ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REALISATION DU PARC D'ACTIVITES DU LONG BUISSON III SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'EVREUX, GUICHAINVILLE ET ANGERVILLE LA CAMPAGNE du 14 septembre au 16 octobre 2020



ANNEXES DU RAPPORT

Annexe 1 - Procès-verbal de synthèse

Annexe 2 - Mémoire en réponse

Annexe 3 - Echanges de courriels sur l'ajout de documents au dossier

d'enquête

Annexe 4 - Dépositions du public

Décisions du Tribunal Administratif de Rouen du 20 mai 2020 Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 9 juillet 2020



1 - PROCES VERBAL DE SYNTHESE

M. Christian BAÏSSE Commissaire Enquêteur Remis en mais propre le 23.10.2020 D. GOBRON

> Communauté d'Agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE A l'attention de M. le Président

Evreux 23 octobre 2020

Objet: Enquête publique ZAC du Long Buisson III

Monsieur le Président,

L'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du parc d'activité du Long Buisson III sur les communes d'Evreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne s'est déroulée du 14 septembre 2020 au 20 octobre 2020.

Lors de cette enquête, j'ai reçu des observations du public sous forme de dépositions dans les registres mis à la disposition du public, de dépositions orales, de courriers déposés en mairie de Guichainville ainsi que des courriels.

A l'issue de cette enquête, conformément à la réglementation, j'ai élaboré une synthèse de l'ensemble des observations formulées par le public classée par thématique.

Vous trouverez également en annexe de ce courrier un répertoire reprenant la liste des dépositions reçues.

Nous attirons votre attention sur le fait que le contenu de cette synthèse n'est pas exhaustif; elle reprend des grandes thématiques soulevées par le public et des exemples de dépositions. Une lecture du répertoire joint en annexe et des dépositions faites sur internet sur le site de la Préfecture de l'Eure est donc souhaitable pour la bonne compréhension de ce document.

Adresse: http://www.eure.gouv.fr/Politiques Publiques / Environnement / Consultationsetenquetespubliques / EnquetesPublique.

Conformément à la réglementation, nous vous demandons de bien vouloir examiner chaque thématique formulée et nous faire part de votre point de vue sur tous les thèmes soulevés dans un délai de 15 jours à compter de ce jour.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout éclaircissement nécessaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christian Baïsse Commissaire Enquêteur

SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES CLASSEES PAR THEME:

1- UTILITE DE CREER UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE L'EPN:

1.1 Existence de zones d'activités et de terrains disponibles :

Lors de l'enquête, nous avons reçu beaucoup de dépositions critiquant l'extension de la zone d'activité au motif :

- ✓ Qu'il existe déjà de nombreuses zones d'activités et zones commerciales sur le périmètre de l'EPN et que de ce fait, cette extension ne se justifie pas. D'autre part, le contexte actuel avec l'épidémie de la Covid19 va entraîner un ralentissement économique, une fragilisation des entreprises et donc une moindre demande de terrains pour créer des nouvelles activités.
- ✓ Que la circulaire du 24 août 2020 incite les Préfets à instituer un moratoire sur l'extension des zones commerciales en périphérie des villes et rappelle l'incitation à la reprise d'une friche existante.
- ✓ Que de nombreux terrains industriels sont disponibles sur Evreux ou sa périphérie y compris dans la zone d'activité Long Buisson I et II.
- ✓ Que des offres concurrentes existent déjà dans un rayon de 30 km (Sur Seine Eure : Ecoparc 57 ha et Ecoparc 4 87 ha / SNA : 43 ha avec une extension de 34 ha).
- ✓ Qu'il serait prioritaire d'utiliser les friches industrielles existantes ainsi que les locaux vacants plutôt que d'accroître la surface disponible en créant une nouvelle zone.
- ✓ Que le Long Buisson 3 sera concurrencé par l'îlot Saint Louis avec la politique d'incitation à l'installation en centre-ville et une meilleure desserte en transports en commun.
- ✓ Que certaines entreprises n'hésitent pas à délocaliser une fois qu'elles trouvent des opportunités de localisation plus intéressantes, laissant alors les terrains à l'abandon.
- ✓ Que des terrains actuellement disponibles ou des friches industrielles se transforment parfois en zone de stockage de déchets. Des photos sont jointes aux dépositions montrant ces déchets sur des parcelles du Long Buisson.
- Que les parcelles vacantes risquent d'être squattées par les gens du voyage une fois la voierie et les réseaux d'eau et d'électricité mis en place comme cela s'est fait sur la zone du Long Buisson II. Il est demandé que ce soit à l'EPN de gérer ces problèmes et non à la commune de Guichainville.

Concernant le foncier disponible, le collectif « Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie » a recensé plus de 53 ha disponibles sur les zones d'activités d'Evreux et des communes limitrophes dont plus de 40 ha de terrains nus et 12 ha de terrains bâtis avec locaux disponibles, avec des surfaces libres de 4 à 8 ha d'un seul tenant.

Evreux Nature Environnement alerte sur le fait que les commerces prévus type Metro sont très vite ouverts aux particuliers via les comités d'entreprise ou sur invitation ou sur carte personnalisée et deviennent par conséquent des commerces comme les grandes surfaces actuelles.

Voici quelques exemples de dépositions relatives à cet item :

- Il existe 25 zones économiques sur Evreux et sa périphérie....Evreux est la 2ème ville de France suréquipée commercialement...

- La concentration des zones commerciales et/ou d'activités sur Evreux n'est pas justifiée et va accroître le déséquilibre entre Evreux et les communes rurales.
- Le rapport de la MRAe relève que de nombreuses zones de friches industrielles et bâtiments abandonnés existent à Evreux et déplore que cette piste n'ait pas été exploitée. Il apparaît judicieux de valoriser en priorité les terrains actuellement disponibles dans les zones existantes...
- Trop c'est trop, stop aux zones commerciales démentes.
- Il paraitrait judicieux de valoriser en priorité les surfaces vides existantes dans la ZAC du Long Buisson I et II, les dents creuses, les friches industrielles, les bâtiments désertés...
- EPN devrait justifier de ses efforts pour valoriser les friches industrielles ou commerciales existantes.
- Il existe autour d'Evreux au moins 46 hectares disponibles dont des lots dont la parcelle dépasse 2,5 hectares (zone du Long Buisson I et II, Rougemare)..
- La zone de Cambolle près de l'hôpital est toujours classée en zone d'activités même si les acquisitions foncières n'ont pas toutes été effectuées.
- Combler et réutiliser l'existant doit être une priorité avant d'entamer des parcelles agricoles.
- Il existe assez de terrains disponibles et de friches industrielles sur le territoire de l'EPN pour éviter d'urbaniser et de détruire notre environnement.
- Pour la seule ville d'Evreux, d'importants sites industriels rue Cocherel, comme Valéo ou rue Vulcain comme l'ex-Télémécanique restent disponibles.
- Il existe de nombreuses « dents creuses », des bâtiments désertés suite à des défaillances ou restructuration d'entreprise...
- Un recensement des zones disponibles devrait être opéré avec les possibilités d'utilisation des caractéristiques et contraintes de chacune.
- Certains espaces dans la ZAC I et II sont devenus des décharges publiques (des photos ont été jointes à l'appui).

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Peut-on avoir le détail exhaustif des terrains disponibles sur les zones industrielles autour d'Evreux, des fiches industrielles et bâtiments vacants à ce jour ?

Concernant le Long Buisson I et II, peut-on avoir le détail des terrains vacants et bâtiments abandonnés par les premiers propriétaires ?

Quelle est la stratégie de la collectivité pour résorber la vacance des locaux industriels et friches sur le territoire d'EPN ?

Peut-on avoir un historique année par année sur les 10 dernières années du remplissage des zones d'activités Long Buisson I et II justifiant la nécessité de créer le Long Buisson III ?

Des actions sont-elles menées pour résorber les décharges sauvages et dépôts d'ordure sur des parcelles vacantes ?

1.2 Un coût d'aménagement élevé et une commercialisation incertaine :

Concernant le coût d'aménagement du projet, les critiques portent sur :

- ✓ Le coût global d'aménagement pour la collectivité de cette nouvelle zone compte tenu de la surface importante de la zone à comparer avec la surface du Long Buisson I et II.
- ✓ Le coût (élevé) d'acquisition des terrains. Le coût d'achat de 10 €/m² est très supérieur
 au prix de l'estimation des Domaines et impactera négativement le prix du foncier après
 aménagement.
- ✓ Le coût de la création des accès routiers avec la bretelle à créer sur la RN1013.
- ✓ La présence de cavités dans la zone qui ont amené à prévoir un budget de 1 M € pour faire face à ces risques.

Sur la commercialisation, il est indiqué :

- Qu'il y a un risque d'avoir des difficultés à vendre ensuite ces parcelles au vu du contexte économique actuel et de la concurrence d'autres zones d'activités dans le secteur.
- ✓ Que certaines sociétés font le choix de s'implanter en zone franche pour profiter d'exonérations fiscales. Ces entreprises n'amènent que peu de ressources à la collectivité et sont susceptibles de délocaliser à la fin de la période de leurs avantages fiscaux.
- ✓ Que la présence d'une ligne haute tension réduira le foncier commercialisable et peut créer des obstacles à l'accueil d'investisseurs.

Exemples de dépositions :

- La commercialisation d'une zone d'une telle surface est incertaine et prendra des années, surtout dans le contexte actuel de la pandémie...
- Evreux est en concurrence avec des zones d'activités très dynamiques et bénéficiant d'un accès immédiat à l'autoroute A13 (Val de Reuil, Vernon) sans parler de Rouen ou la région parisienne.
- Le coût d'aménagement sera vertigineux pour EPN...le risque financier est important.
- L'argent public n'est pas illimité et tout euro dépensé doit avoir un retour sur investissement.
- Le risque financier sera supporté par l'EPN donc par les contribuables de l'agglomération.
- Quel sera le coût de ce projet pour la collectivité et quelle sera l'origine des ressources financières (état, région, communes, Union Européenne....)?
- La bretelle d'accès sur la RN1013 à un coût de réalisation de 1,3 M € impactant le coût de réalisation.
- Aucune projection financière n'est proposée pour évaluer les conséquences financières sur les 10 prochaines années.

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Peut-on avoir le détail des coûts prévisionnels de l'aménagement de la zone ? Quel sera le coût au m² commercialisable et quelle est l'estimation du prix de vente?

Peut-on avoir le plan de financement détaillant les coûts totaux d'aménagement, les coûts supportés par la collectivité, les perspectives de recettes et le temps de retour sur investissement ?

1.3 Créations d'emplois générés par la zone :

Les personnes qui sont venues déposer mettent en doute le nombre d'emplois créés et/ou mettent en avant qu'il ne s'agira pas, pour partie, de création d'emploi mais plutôt de transferts d'emplois provenant d'autres zones ou de commerces de centre-ville. Il est évoqué sur ce point l'implantation d'entreprises sur le Long Buisson I et II en zone franche uniquement afin de bénéficier d'exonérations fiscales.

Certaines dépositions font état de l'avis de la MRAe qui indiquerait que la justification par EPN de la création de 2000 emplois n'est pas fondée.

Dans les contre-projets, il est indiqué que la mise en place de cultures maraîchères permettrait à l'inverse la création d'emplois pérennes et non délocalisables.

Evreux Nature Environnement (ENE) indique dans sa déposition que le nombre d'emplois sur EPN a diminué de 3% sur le territoire entre 2007 et 2017 alors qu'il augmentait de 4,5% sur le territoire Seine Eure. L'association demande quelle est la précision du développement endogène, quelle est sa nature et quelles sont les compétences locales qui doivent être mises en valeur ?

Exemples de dépositions :

- Il faut faire la différence entre les emplois créés et les emplois conservés.
- Pour les créations d'emplois, il suffit de se reporter au projet du Long Buisson I et II pour se rendre compte que le solde emplois créés / emplois détruits est proche de zéro.
- Cette évaluation (des emplois) ne repose sur aucun élément tangible.
- L'implantation de Schneider Electrique a procédé à des transferts d'emplois de Vernon vers Evreux...
- Quelles entreprises ont sollicité EPN pour venir s'installer sur le territoire et créer des emplois ?

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Peut-on avoir la méthodologie d'estimation du nombre d'emplois créés ? Quel est l'échéancier prévu de création de ces emplois ?

1.4 Impacts sur le commerce local :

La création de nouvelles surfaces commerciales fait l'objet de critiques du fait d'un suréquipement commercial sur Evreux et de l'impact sur le commerce de centre-ville d'Evreux où de plus en plus de magasins ferment.

2- IMPACTS SUR LE HAMEAU DE MELLEVILLE ET LES HABITATIONS PROCHES:

La majorité des dépositions provient d'habitants du hameau de Melleville qui se plaignent déjà de nuisances liées à la présence de la zone d'activité du Long Buisson ! et II (surtout ces dernières années avec l'extension de la zone commerciale), des axes routiers autour du hameau avec une densité forte de la circulation, de l'unité d'incinération d'Ecoval et de la chaufferie urbaine Thermevra qui génère des fumées de combustion. Il est également indiqué qu'un certain nombre de maisons d'habitation du hameau ont été implantées dans les années 1980 à proximité de la ligne haute tension 90 000 V.

L'extension de la zone d'activité est donc vécue comme une source d'accroissement de ces nuisances et comme un encerclement du hameau de Melleville.

2.1 Nuisances sonores:

En premier lieu, des riverains de Melleville se sont plaints du bruit qu'ils subissent du fait de la circulation sur la RD 52, nuisances sonores qui se sont considérablement accrues depuis quelques années avec le développement du Long Buisson II.

Ainsi par exemple, M et Mme Lahcen qui habitent le long de cet axe demandent qu'un véritable mur anti-bruit soit construit le long de leur propriété en perpendiculaire du merlon qui a été érigé afin d'atténuer ces nuisances.

Ils s'inquiètent, ainsi que d'autres riverains, de l'accroissement de trafic consécutif à l'ouverture du Long Buisson III. Il est aussi fait état que les aménagements anti-bruit sont souvent inefficaces face au bruit.

Il est indiqué qu'il n'a pas été réalisé de projection sur le bruit engendré par l'activité future si le projet était réalisé dans sa configuration définitive.

Les habitants de la partie sud de Melleville redoutent quant à eux les nuisances liées au trafic sur l'axe routier qui sera ouvert entre la RD52 et l'intérieur de la zone du Long Buisson III alors qu'ils subissent déjà les désagréments du bruit de la RN1013 du fait des vents d'ouest. Outre les nuisances liées au trafic routier, il est indiqué qu'il y aura également des nuisances sonores liées aux nouvelles activités de la zone or aucune étude n'a été réalisée à ce sujet alors que le hameau de Melleville est situé sous les vents dominants.

Il est également demandé :

- Si la baisse de 25% du trafic sur la RD 52 qui est indiquée dans le dossier suite à la création de la bretelle d'accès correspond à la circulation pour les besoins du Long Buisson 3 seulement ?
- Que les activités les plus bruyantes soient situées au sud-ouest de la zone afin d'être le plus éloignées des habitations de Melleville.
- Que les systèmes de climatisation et ventilation des établissements qui s'installeront ne soient pas orientés vers le hameau de Melleville.
- Quelles sont les mesures pour éviter, compenser, réduire les nuisances engendrées par les aménagements projetés ?

2.2 Circulation:

Parmi les nuisances générées par l'extension de la zone d'activités, les habitants de Melleville craignent une augmentation de la circulation alors qu'ils constatent déjà un trafic routier important sur la départementale RD52 avec les véhicules se rendant vers St André, ceux desservant la zone commerciale du Long Buisson et les poids lourds se rendant à l'incinérateur. Il est fait remarquer que le projet amènera des nuisances complémentaires pour les riverains :

- ✓ Le boulevard du 14 juillet, déjà encombré aux heures de pointe, verra un trafic supplémentaire se reporter sur cet axe.
- ✓ Ce boulevard verra une circulation accrue de poids lourds ce qui s'avère dangereux sur un axe urbain en terme de sécurité routière.
- ✓ De par la création d'un rond-point et d'une nouvelle voie d'entrée sur la future zone à partir de la RD52.
- ✓ L'activité" B TO B" interentreprises génèrera un trafic accru de poids lourds.

2.3 Accès vers la campagne :

Dans beaucoup de dépositions, principalement d'habitants du hameau de Melleville, ceux-ci s'inquiètent de voir que la création de cette zone aura pour conséquence de cerner le hameau de Melleville par des zones d'activités et des axes routiers importants alors que jusqu'à présent, même si au nord et à l'est le hameau jouxtait la ville d'Evreux et la zone du Long Buisson, il bénéficiait au moins d'une ouverture vers la campagne et les espaces naturels, pouvant même grâce à la voie romaine et la passerelle piétonne sur la RN1013 avoir une liaison douce vers Guichainville et la campagne proche. De ce fait, le hameau de Melleville est considéré comme sacrifié du fait de cet encerclement (cf. également §.5.2 sur la circulation dans la zone).

Evreux Nature Environnement dans sa contribution rappelle que ce projet est en contradiction avec les choix antérieurs de limiter l'urbanisation au boulevard du 14 juillet pour que les habitants aient une vue sur la nature. L'espace avec la voie romaine, le chemin du Gigot et l'ancienne route Melleville-Angerville en font actuellement un lieu de promenade et joue le rôle de grand parc urbain pour les habitants du quartier.

Les habitants de Melleville relèvent également que le projet ne prévoit pas d'accès piétonnier pour se rendre depuis le hameau vers le futur centre aquatique.

2.4 Perte de valeurs des habitations :

Pour les habitants de Melleville, la création de la zone entraînera immanquablement une perte de valeur de leur bien du fait de cet environnement modifié ce qui constitue pour eux une double peine avec la dégradation de leur qualité de vie et de leur environnement.

2.5 Pollution de l'air :

Le trafic routier actuel sur les zones du Long Buisson I et II, avec une circulation de nombreux poids lourds, engendre déjà actuellement une pollution de l'air pour les riverains auxquels s'ajoutent la pollution par les fumées et poussières provenant du centre d'incinération Ecoval et de la chaufferie urbaine.

Cette pollution de l'air pourra également s'accompagner de nuisances olfactives du fait des activités qui viendront s'installer.

2.6 Impact visuel:

Pour les habitants de la rue du clos Corbin, leurs maisons donnent actuellement sur des espaces agricoles. Le projet du Long Buisson III aura pour conséquence une dégradation visuelle avec un horizon limité et une vue sur des bâtiments industriels de piètre qualité architectural.

Le recul prévu de 30 m avec un merlon paysager n'est pas vécu par ces riverains comme une compensation suffisante car il y aura de toute façon une perte de l'horizon visuel.

Question complémentaire du Commissaire Enquêteur :

Dans l'élaboration du projet, pourquoi n'a-t-il pas été envisagé de déplacer les jardins ouvriers à proximité de Melleville, le long de la voie romaine, et d'y adjoindre le verger conservatoire pour conserver une plus grande distance entre la zone d'activités et les riverains de Melleville et de conserver une zone tampon d'espaces verts, permettant de rejoindre ensuite la campagne via la voie romaine ?

3- REDUCTION DES SURFACES AGRICOLES;

La consommation d'espaces dédiés à l'agriculture a également été mis en avant comme un impact négatif de ce projet et ce pour plusieurs motifs :

3.1 L'artificialisation des terres :

Ce projet va conduire à réduire encore l'espace agricole au bénéfice de constructions or les objectifs affichés par EPN sont de réduire l'étalement urbain. La brochure du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27) présidé par un vice-président d'EPN et joint aux dépositions indique clairement l'objectif de stopper l'étalement urbain ce qui est incompatible avec ce projet.

Un parallèle est fait avec le Long Buisson I et II; la surface de plancher créée de 150 000 m² représente seulement 25% des surfaces de l'aire d'étude ce qui est mieux que pour le Long Buisson I et II (15%) mais le projet aurait pu être plus novateur en matière d'économies d'espace. La voierie occupe une surface important qu'il aurait fallu minimiser avec par exemple des parkings mutualisés ou en étage...

Exemples de dépositions :

- Avant de détruire tout nouvel espace agricole, EPN devrait justifier de ses efforts de vouloir valoriser les friches industrielles.
- Long Buisson I et II est un gâchis de consommation de terres agricoles.
- Destruction d'excellentes terres agricoles mobilisables pour l'autonomie alimentaire du territoire.
- L'artificialisation des terres est en contradiction avec les objectifs du gouvernement....et incompatibilité d'une zone destinée aux activités tertiaires fortement émettrices de gaz à effet de serre (logistique et commerce notamment) avec les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- En Normandie, le taux d'artificialisation des sols est de 1,03% par an quand la population n'augmente que de 0,21%.

3.2 La compensation agricole ?

De son côté, la Chambre d'Agriculture indique que les mesures de compensation prévues pour réparer le préjudice collectif doivent aller au-delà des mesures déjà prévues (indemnisation aux exploitants, compensations foncières, allongements de parcours...) pour permettre de recréer de la valeur ajoutée sur le territoire au bénéfice de l'économie agricole. Or dans le cas présent, le dossier se limite à ces compensations individuelles. La Chambre rappelle que les mesures envisagées ne correspondent pas aux objectifs fixés par la réglementation.

Evreux Nature Environnement rappelle que l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) est très négatif et détaille les conclusions de cette commission.

Remarques complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Concernant les remarques formulées par la Chambre d'Agriculture, est-il prévu d'autres mesures de compensation complémentaires à celles indiquées dans le dossier ? Peut-on avoir le compte-rendu de la réunion de la CDPENAF relatif à ce dossier ?

3.3 L'impact sur les jardins ouvriers :

Le président des jardins ouvriers rappelle que deux parcelles (ZA 6 et AD 10) ont été acquises vers 1990 par la mairie d'Evreux au travers d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'usage de jardins ou de terrains d'application horticole. L'utilisation de ces parcelles dans la ZAC du Long Buisson serait contraire à l'usage prévu lors de la procédure d'expropriation. Il rappelle que de nombreuses personnes sont en liste d'attente pour disposer d'un jardin ouvrier.

3.4 L'impact sur le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre :

La perte de terres agricoles et de zones humides au profit d'une zone de construction de bâtiments, de voierie et de parking est décrite comme ayant des effets favorisant le réchauffement climatique. La priorité ne devrait donc pas être la création d'emplois mais la lutte contre le réchauffement climatique.

3.4 Utilisation des terres :

Il est demandé à ce que les terrains ne restent pas en friche entre le début de l'aménagement et la vente des parcelles ; certaines zones n'étant aménagées qu'à l'horizon 2023/2024. Les terrains en friche peuvent disséminer des mauvaises herbes et cela pourrait générer des risques d'incendie comme cela s'est produit sur cette zone durant l'été 2019.

4 - IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE ET LE MILIEU NATUREL :

4.1 Impacts sur l'eau :

Bien que le dossier indique qu'il n'y a pas à craindre d'inondations sur la zone, des questionnements ont été formulés en indiquant la présence de mares et de problèmes d'évacuation des eaux par le passé, notamment au croisement de la voie romaine et du chemin d'Angerville/ Melleville qui ont conduit à la réalisation d'un puits pour évacuer ces eaux.

Il est demandé que les bassins et noues de la zone ne puissent déborder sur le hameau et impacter la mare Marigny.

Concernant la gestion des eaux, il est demandé quels sont les aménagements prévus pour assurer la vidange en moins de 2 jours des volumes de stockage d'eau pour un événement centennal?

Aucune mesure de perméabilité ne vient démontrer que l'infiltration des eaux sera sans conséquence sur la qualité des eaux souterraines.

Sur les eaux pluviales provenant de la RN1013, ENE demande à ce que ce soit l'Etat qui participe au financement du foncier nécessaire aux ouvrages recueillant ces eaux.

4.2 Impact sur la faune et la flore :

Il est noté dans des dépositions que cette zone recèle la présence d'oiseaux rares et/ou migrateurs alors que ces mêmes oiseaux ont disparu du Long Buisson II. Il s'agit de faune et de flore typique de paysage de plaines ouvertes à tendance sèche avec quelques haies refuges. L'abandon de la culture sur certaines parcelles depuis plusieurs années a favorisé l'implantation de ces nombreux oiseaux.

Les aménagements prévus vont la transformer, du fait de la présence de fossés, noues et bassins, devenant un paysage bocager et humide. Ceci va entraîner la disparition de nombreuses espèces dont les populations sont déjà en forte diminution ces dernières années. Les bassins de rétention risquent également de contribuer à la prolifération de moustiques et à l'introduction de moustiques tigre.

Une déposition a recensé les nombreuses espèces d'oiseaux observés sur la future zone du Long Buisson.

De manière globale, le public souligne la faiblesse des actions « Eviter, Réduire, Compenser » vis-à-vis des impacts du projet sur la faune et la flore.

5 – LA VOIE ROMAINE ET LA MOBILITE DANS LA ZONE :

5.1 La voie romaine:

Des critiques ont été formulées sur l'impact du projet sur la voie romaine qui sert actuellement de mode de circulation doux pour se rendre vers Guichainville et la campagne environnante. Les critiques portent sur le fait que cette voie ne soit pas valorisée comme un mode de circulation doux prioritaire sur les autres voies.

Les piétons seront obligés de traverser plusieurs routes créées et de longer des voies de circulation pour véhicules et poids lourds. Dans cet esprit, il est également demandé que la passerelle sur RN1013 qui se trouve en bout de la voie romaine soit modifiée pour permettre aux vélos et aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter.

Exemples de dépositions relatives à la voie romaine :

- Quel est l'avis de l'UDAP à ce sujet ?
- Je ne comprends pas qu'elle ne soit pas protégée dans son ensemble.
- Je propose de faire deux entités pour la ZAC entrecoupée par la voie romaine.
- La bretelle d'accès aurait pu se faire ailleurs soit au rond-point prévu route de saint André soit sur le pont d'accès existant à la sortie de la déviation.
- La voie romaine doit rester non imperméabilisée; sa structure profonde étant prévue pour drainer cette voie, tout en améliorant la surface de roulement (stabilisé, calcaire ou sable filtré).
- L'aménagement routier prévu ne mettra pas en valeur l'ancien tracé.
- Comment peut-on parler de conservation de cette voie quand on détruit sa rectitude? C'est une imposture.
- Cette voie romaine est privatisée sur son parcours historique.

5.2 La circulation dans la zone et la liaison avec le hameau de Melleville et le Long Buisson I/II:

Il est fait remarquer que le projet ne prévoit pas de liaison douce pour les habitants du hameau de Melleville pour se rendre sur les lieux des équipements publics tels que les services, écoles, commerces, équipements sportifs, jardins, lieux de cultes, lieux de recueillement, lieu de balades.

A l'inverse, le projet prévoit d'utiliser des chemins existants desservant les jardins familiaux et le cimetière des ifs comme voie de circulation dans la zone, cassant un espace de tranquillité et de recueillement.

Le Président du groupement des jardins familiaux relève cette problématique en indiquant que suite à l'interdiction de pouvoir sortir, comme prévu au début du projet, sur le rond-point d'Angerville, le trafic se reportera sur la sortie Boulevard du 14 juillet par les rues d'accès aux jardins ouvriers qui sont déjà très encombrées pour se rendre au crématorium, au stade de foot, à la future mosquée... Cette circulation perturbera les piétons qui se promènent actuellement aux abords des jardins II demande une révision du projet routier et un maintien des cheminements doux.

ENE indique que la transformation du chemin du Gigot en voierie accueillant les voitures n'était pas annoncée dans la présentation du projet dans le hall de la mairie mais a été générée par le refus de la DREAL d'accueillir au rond-point d'Angerville une partie du trafic de la zone.

D'autres avis ou questions sont posées sur les cheminements et circulations dans la zone :

- Est-il prévu une voie cyclable sur la zone du Long Buisson 3?
- Les places de retournement à créer rue de la mare Marigny et rue du clos de la Noë notamment pour les camions de ramassage des déchets devront être construites sous forme de raquette pour éviter les stationnements de véhicules à cet endroit.
- Les habitants du hameau devront pouvoir accéder à la zone par les rues Marigny et Clos de la Noë pour les piétons, landaus et vélos, les liaisons douces n'étant pas précisées dans l'enquête pour ceux-ci avec cette zone entre le Long Buisson 1 et 2 et le Long Buisson 3.
- La rue Roland Garros du Long Buisson 1 et 2 n'est pas desservie par rapport à Melleville et Evreux alors qu'une réservation pour une liaison douce existe entre la rue des graviers (où passe la liaison douce vers Evreux) et la rue Santos Dumont. Les piétons se rendant au secours populaire ou aux entreprises de la rue Roland Garros empruntent actuellement les bordures de la rue Guillaumet non aménagées.
- Des trottoirs assez larges pour que des familles puissent rejoindre la nouvelle piscine à pied de Melleville à partir de la rue Marigny sont-ils prévus ?
- Le réseau de transports publics de la zone ne devra pas se faire au détriment des habitants du hameau de Melleville.
- Actuellement, il n'y a pas de liaison douce entre Netreville et Long Buisson II et entre Long Buisson III. Il faudrait pouvoir relier toutes ces zones en liaison douce.

- Le gestionnaire de la route RD52 a-t-il donné » son accord sur l'aménagement d'un giratoire comme voie d'accès et sortie de la zone ?
- Une fois de plus, les projets routiers se font aux dépens des cheminements doux.

6- ABSENCE DE CONCERTATION ET CRITIQUES SUR L'ELABORATION DU PROJET :

Des personnes se sont plaintes dans leur déposition :

- ✓ De l'absence de concertation préalable dans l'élaboration du projet en indiquant notamment qu'il n'y avait pas eu de réunion organisée en 2018 sur le futur PLUi sur Guichainville alors que la commune est concernée
- ✓ Du peu de communication de la part de la municipalité de Guichainville sur ce dossier. Le peu d'observations formulées lors de la concertation démontre ce manque d'information notamment de la part des habitants de Melleville.
- ✓ Du bilan de la concertation du fait de réponses trop laconiques aux questions posées et des mesures proposées suite aux réunions publiques de 2019 insuffisantes (« pas de lieu où l'on peut retrouver ces contributions, pas de noms fournis, des réponses n'ayant rien à voir avec la question posée »)

Il est fait remarquer que le projet a été très peu modifié après les réunions faites en 2019 et que les modifications (ajout de merlons, de rideaux végétaux...) ne remédient pas aux problèmes de bruit, de perte d'une vue dégagée et de tranquillité.

Concernant le dossier lui-même, les critiques ont porté sur :

✓ L'étude ornithologique :

- L'étude ornithologique est incomplète avec un seul passage au printemps 2017. Il aurait fallu étendre cette enquête en automne et hiver pour avoir un relevé précis.
- L'étude n'a pas démarré au printemps ornithologique en février-mars et elle ne prend pas en compte la période automnale pour recenser les migrateurs ni la période hivernale pour les oiseaux hivernants.

✓ L'évaluation environnementale :

- Absence d'évaluation environnementale même si le site n'est concerné par aucune protection légale de type Natura 2000.

✓ Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe :

- Le rapport en réponse de l'EPN ne donne que peu ou pas de réponses à ces réserves sur différents points.
- l'EPN ne justifie toujours pas de façon précise pourquoi il n'a pas d'abord été envisagé de valoriser les parcelles vacantes ou les friches existantes.
- Le rapport de l'EPN ne fournit pas de réponse sur l'absence d'étude des effets cumulatifs en matière de pollutions diverses de la zone projetée et des zones déjà existantes Long Buisson 1 et 2.

✓ La sécurité industrielle et les risques de pollution :

Les dangers liés aux futures activités sur le site vis-à-vis de l'environnement et de la population ne sont pas mentionnés dans le dossier. Un parallèle est fait avec l'incendie du site Lubrizol et il

aurait fallu prendre en compte dans le dossier des mesures d'aménagement afin de maîtriser et neutraliser les pollutions accidentelles et éviter une pollution de la nappe phréatique.

✓ L'extension du réseau de chaleur :

ENE Indique dans sa déposition sur ce sujet : « Il est simplement indiqué dans le dossier que le réseau de chaleur pourra être étendu sur la ZAC du Long Buisson 3 alors que seule une mesure d'incitation et d'obligation fortes comme pour les ZUP pourra répondre à ces objectifs ».

ENE rappelle que l'excédent d'énergie provenant de l'incinérateur et de la biomasse du SETOM n'a pas de débouché.

7- REMARQUES SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ET LES SUITES A DONNER :

Des dépositions ont concerné le déroulement de la procédure d'enquête publique et d'approbation du projet.

7.1 Sur l'enquête publique :

Il est fait remarquer que la période d'enquête n'est pas propice en raison de la crise sanitaire et que « la cascade de consultation publique » conduit à une confusion : concertation préalable avec la population, consultation numérique sur le site EPN et enquête publique.

Un parallèle est fait entre le temps long d'élaboration de dossiers complexes (3 ans) et le faible temps laissé à la population pour en prendre connaissance (1 mois d'enquête publique).

Une déposition fait remarquer que l'adresse électronique figurant sur les affiches jaunes A2 présentes sur les lieux du projet comporte une coquille sur l'adresse internet où envoyer sa déposition par courriel : il est indiqué *« iongbuisson»* au lieu de *« longbuisson»*. Après vérification sur place, il s'agit plutôt d'un défaut d'impression sur l'affiche et non d'une faute de frappe.

7.2 Sur l'approbation du projet :

Des personnes s'interrogent sur la chronologie de l'approbation du projet et de la procédure d'enquête publique et de ce fait de l'utilité de cette l'enquête si on n'attend même pas ses conclusions :

- La création de la ZAC et le choix de l'aménageur ont été entérinés par un vote du conseil communautaire du 15/10/2020 alors même que l'enquête publique n'était pas close…cela n'est-il pas entaché d'irrégularités?
- EPN engage la responsabilité des membres du conseil communautaire sans avoir préalablement réuni les autorisations administratives.
- La collectivité approuve la création de la zone en désignant le concessionnaire alors que l'autorisation environnementale est en cours d'instruction.
- Le conseil municipal de Guichainville n'a pas encore voté pour ou contre le projet mais la mairie mentionne déjà sur un document de communication que sa décision est prise.

8 – COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCoT ET PLUI-HD ET AUTRES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION :

Sur le SCoT et PLUi :

Il est relevé dans des dépositions que le projet ne respecte pas les engagements du SCoT sur les points suivants :

- ✓ Assurer une gestion raisonnée et économe du foncier d'activité.
- ✓ Engager une politique de densification des sites d'activités, de reconquête des friches..
- ✓ De densifier les sites économiques existants.
- ✓ De reconquérir les friches : « l'investissement dans ces friches devra être privilégié avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation ».

D'autre part :

- ✓ La zone du Long Buisson 3 ne figurerait pas dans le SCoT dans les localisations préférentielles des activités économiques. Le PLUi-HD qui identifie la zone du Long Buisson 3 sous forme d'une opération d'aménagement et de programmation serait donc incompatible sur ce point avec le SCoT.
- ✓ Un des objectif du SCoT consiste à développer l'attractivité économique du territoire en optimisant la répartition géographique des activités. Ce projet ne répond donc pas aux préconisations du SCoT.

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Comme évoqué au point 1.1, merci de détailler les actions menées ou prévues pour recenser toutes les disponibilités en terme de friches et plan d'action pour arriver à les valoriser.

Question identique sur le plan d'action réalisé ou prévu pour densifier les sites d'activités existants.

Le SCoT prévoit-il une localisation d'activités économiques sur la zone du Long Buisson 3 ?

Sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie :

Le SRCAE indique que les projets d'aménagements doivent prendre en compte les possibilités des énergies renouvelables mais le projet n'indique pas comment les futurs acquéreurs des parcelles devront y avoir recours.

9- PROPOSITION DE CONTRE-PROJETS:

Certaines dépositions font état de propositions quant à l'utilisation de cette surface à d'autres fins qu'une zone d'activités :

Exemples de propositions formulées :

- Création d'une maison de retraite médicalisée.
- Création d'une zone maraîchère et/ou horticole.
- Création d'une ferme urbaine pour devenir le fournisseur de produits bio à destination des services de restauration, écoles, EPHAD, Hôpitaux.
- Reboisement pour compenser les pertes dues au contournement d'Evreux.
- Création d'espaces boisés en limite du château de Melleville et de la mare Marigny.

- Pourquoi ne pas faire un nouvel éco quartier mêlant verdure, espaces de promenade, circulation douce et vie économique ?
- Il serait judicieux de modifier en partie en terrains agricoles innovés (culture bio de proximité) avec l'impact de la sauvegarde de la flore et de la faune.
- Protéger la voie Romaine en créant une liaison vélos-piétons entre Melleville et Guichainville.
- Créer une zone boisée le long de la quatre voies (atténuation du bruit de voitures et compensation de la déforestation de la forêt d'Evreux).
- La partie de la zone au nord de la rue de la mare Marigny pourrait être réservée principalement pour les services aux personnes comme le centre aquatique déjà prévu à cet endroit et pourquoi pas les cliniques d'Evreux qui relèvent maintenant du même actionnaire?
- Il serait nécessaire de valoriser les friches industrielles ou herbacées en périphérie de ville car ces milieux sont riches en biodiversité.
- Il faudrait planter 1200 arbres demandant peu d'eau sur les terrains agricoles achetés par EPN.
- On aurait pu envisager un pôle culturel, un quartier. d'affaires ou estudiantin,

La nécessité d'utiliser une partie des terrains agricoles pour créer un pôle aquatique est acceptée par des riverains ou associations mais en demandant certains détails complémentaires ou bien certains suggèrent de faire cet équipement mais ailleurs :

- La piscine aura-t-elle un bassin de 50 m?
- On pourrait faire preuve de plus d'ambition avec un bassin aux normes olympiques pouvant profiter aux clubs sportifs et aux scolaires.
- On pourrait envisager la création d'un tel équipement ailleurs sur l'agglomération par exemple à St André ou au Bel Ebat.
- La construction d'un centre aquatique à Melleville n'a aucun intérêt puisqu'il existe déjà la piscine de la Madeleine....cela fait 20 ans qu'Evreux aurait dû faire un bassin de 50 m à Jean Bouin ou un second bassin de 25m.
- Le centre aquatique pourrait rester dans le quartier de la Madeleine en bénéficiant des terrains limitrophes du collège désaffecté, des aires de jeux banalisées et des friches de l'îlot Forez. Par son maintien au sein du quartier de la Madeleine, il contribuerait à la mixité prônée par les programmes ANRU 1 et 2.

10 - REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES:

Des remarques complémentaires ont porté sur :

- ✓ Un risque géologique avec la présence de cavités souterraines ce qui peut porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.
- ✓ Le fait que le territoire de Melleville permet d'engranger des recettes confortables pour la commune de Guichainville alors que les habitants de Melleville ne bénéficient que de peu de retombées pour améliorer la qualité de vie du hameau.

Il y a eu également un certain nombre de questions complémentaires qui ont été posées par le public dans les dépositions :

- A quelle date est prévue la livraison de ce projet ?
- Quelle est la distance entre les bâtiments en construction et les pavillons notamment pour les pavillons de la rue de Marigny?
- Est-il prévu un embellissement de la mare rue Marigny et que la mare puisse être en harmonie avec ce nouveau quartier ?
- Est-il prévu de refaire la route de la mare Marigny et la rue Clos Noé qui sont très délabrées ?
- Quelles sont les activités des entreprises qui vont s'installer et le type de commerce prévu?
- Quelle sera la hauteur des bâtiments construits?

- Quelle sera la part de la végétation dans l'urbanisation de cette zone ?
- Est-il prévu des voies de bus?
- Les protections incendie du hameau et de la zone devront être indépendantes.

Christian BAÏSSE Commissaire Enquêteur

2 – MEMOIRE EN REPONSE DU PETITIONNAI	RE

Baisse, Christian

De:

Christian BAISSE <christian_baisse@yahoo.fr>

Envoyé:

mardi 10 novembre 2020 10:08

À:

Baisse, Christian

Objet:

Fw: Retour EPN - projet de rapport EP LB3

Pièces jointes:

PV Observations LB III réponses EPN V5.doc

---- Message transmis ----

De: GOBRON David <dgobron@epn-agglo.fr>
À: Christian BAISSE <christian_baisse@yahoo.fr>

Cc: BERNARDÉ Christophe c: BERNARDÉ Christophe cbernarde@epn-agglo.fr; LOYER Hugo hloyer@epn-agglo.fr;

Envoyé: lundi 9 novembre 2020 à 12:21:32 UTC+1 Objet: Retour EPN - projet de rapport EP LB3

Bonjour Monsieur,

Comme convenu ensemble vendredi dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos observations.

Nous restons évidemment à votre écoute afin de vous accompagner au mieux dans votre travail de compréhension et retranscription de ce projet soumis à EP.

Bonne journée

Cordialement,

David GOBRON

Directeur de l'urbanisme opérationnel

Evreux Portes de Normandie

02 32 31 92 24 / 06 40 82 92 20

www.evreuxportesdenormandie.fr



Ce message et toutes ses pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Ils ne constituent en aucun cas un engagement de la part de Evreux Portes de Normandie.

Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être préalablement autorisée par l'émetteur. Internet ne permettant pas de garantir l'intégrité de ce message, Evreux Portes de Normandie décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, altéré, déformé ou falsifié.

Communauté d'Agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE Evreux, le 9 novembre 2020

M. Christian BAÏSSE Commissaire Enquêteur

Objet: Enquête publique ZAC du Long Buisson III

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du parc d'activité du Long Buisson III sur les communes d'Evreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne qui s'est déroulée du 14 septembre 2020 au 20 octobre 2020 et à l'envoi, le 23 octobre 2020, nous vous prions de trouver ciaprès, en rouge, les réponses d'EPN aux différentes thématiques abordées de votre synthèse de l'ensemble des observations du public.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout éclaircissement nécessaire et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES CLASSEES PAR THEME:

1- UTILITE DE CREER UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE L'EPN :

1.1 Existence de zones d'activités et de terrains disponibles :

Le débat a déjà été amorcé en réunions et concertations publiques.

Au-delà des chiffres contestés par EPN, la collectivité mène une politique de reconversion de friches urbaines et industrielles: Frères Lumières, Tour Saint Léger, Saminox et Surettes, Usines de Navarre..., mais ces opérations sont longues et extrêmement coûteuses à la fois en acquisition et surtout en dépollution. La mutabilité de ces espaces à reconvertir est souvent difficile, considérant les négociations à mener avec les propriétaires, dont EPN ne contrôle pas la stratégie patrimoniale.

Par ailleurs, le recensement d'espaces à reconvertir ou à densifier masque une double réalité économique :

- Ces espaces et sites ne répondent pas nécessairement aux besoins actuels des entreprises en termes d'environnement économique (accessibilité, desserte, image de sites parfois vieillissants, enclavement en zone dense urbaine avec conflits avec les zones résidentielles, ...).
- La mobilité de ces fonciers repose sur des leviers qui échappent à EPN, notamment dans la chronologie des projets, même si nous essayons de favoriser les mises en lien entre propriétaires vendeurs et investisseurs privés.

Enfin, cette opération ne doit pas faire oublier les actions menées par EPN en termes d'aménagement de son territoire, qui permettra dans les 10 prochaines années de ne pas consommer environ 300 ha (sur l'ensemble des 74 communes), auparavant ouverts à l'urbanisation, mais également d'engager des actions de renouvellement urbain (traitement de friches industrielles et urbaines).

Lors de l'enquête, nous avons reçu beaucoup de dépositions critiquant l'extension de la zone d'activité au motif :

- ✓ Qu'il existe déjà de nombreuses zones d'activités et zones commerciales sur le périmètre de l'EPN et que de ce fait, cette extension ne se justifie pas. D'autre part, le contexte actuel avec l'épidémie de la Covid19 va entraîner un ralentissement économique, une fragilisation des entreprises et donc une moindre demande de terrains pour créer des nouvelles activités. Le projet de Long Buisson 3 est porté par EPN depuis plus de 4 ans pour répondre dans les vingt prochaines années à une pénurie d'offres foncières pour les locaux d'activités. La crise de la Covid19, survenue en 2020, va affecter l'économie pendant plusieurs mois, sans pour autant remettre en cause cette opération structurante. Pendant ce temps, l'agglomération poursuit l'aménagement de cette zone de manière à être prêt à répondre aux demandes des entreprises, dès la reprise de l'économie.
- ✓ Que la circulaire du 24 août 2020 incite les Préfets à instituer un moratoire sur l'extension des zones commerciales en périphérie des villes et rappelle l'incitation à la reprise d'une friche existante. Cette observation est hors propos, car le moratoire concerne uniquement les zones commerciales (projet soumis à l'avis de la CDAC, donc des commerces aux particuliers supérieurs à 1000m²) et que notre projet porte sur des locaux d'activités non commerciaux ou aux commerces en Be to Be (commerces aux entreprises, dits de gros, non soumis à la CDAC).
- ✓ Que de nombreux terrains industriels sont disponibles sur Evreux ou sa périphérie y compris dans la zone d'activité Long Buisson I et II. Les stocks actuels des terrains destinés à la vente sur Long buisson 1 et 2 s'épuisent avec moins de 2 hectares de disponibles sur un total de 88 hectares. Les terrains dans les autres zones aménagées

- par l'agglomération (ZA de la Rougemare, du bois des communes) ont tous été vendus. (cf. document ci-annexé).
- Que des offres concurrentes existent déjà dans un rayon de 30 km (Sur Seine Eure : Ecoparc 57 ha et Ecoparc 4 87 ha / SNA : 43 ha avec une extension de 34 ha). L'existence d'offres concurrentes sur d'autres territoires ne justifie pas de renoncer sur le territoire de l'agglomération à poursuivre son propre développement économique et maintenir un taux d'activités élevés à ses habitants. Sans activités économiques, créatrices de richesses collectives, un territoire se meurt. En complément, et par-delà les concurrences entre territoires mitoyens, il ne faut pas négliger la notion de bassin de vie, qui définit une certaine cohérence entre lieu de résidence, lieu de travail, loisirs... Il semble peu soutenable pour les habitants de ce bassin de vie que les décideurs locaux sacrifient ledit bassin, au nom d'une solidarité territoriale non développée par les décideurs des territoires voisins.
- ✓ Qu'il serait prioritaire d'utiliser les friches industrielles existantes ainsi que les locaux vacants plutôt que d'accroître la surface disponible en créant une nouvelle zone. Les friches industrielles recensées sur l'agglomération (usines de Navarre, Rougemare, schneider, etc) sont pour la plupart fortement polluées et situées dans un tissu urbain dense peu compatible à l'installation des locaux d'activités. EPN a ainsi racheté en 2019, les anciennes usines de Navarre pour y développer un programme mixte de locaux artisanaux, équipements publics et parc urbain au prix d'une lourde dépollution des sols à engager. De même, l'agglomération a racheté en 2014 une friche industrielle sur Normanville (ex usine Saminox), dont le seul coût de démolition et de désamiantage s'élève à plus de 850.000 € pour 1,8 hectares. L'Etat est propriétaire de 7 hectares à Rougemare que l'agglomération cherche à acheter depuis plusieurs années, sans réponse des services de l'Etat, qui prônent pourtant la réutilisation de ces friches pour réduire la consommation de terres agricoles. L'aménagement de ces terrains ne pourra se faire qu'après une lourde et longue dépollution, ne permettant pas à court terme de réponse à la pénurie d'offres foncières dans les prochains mois.
- ✓ Que le Long Buisson 3 sera concurrencé par l'îlot Saint Louis avec la politique d'incitation à l'installation en centre-ville et une meilleure desserte en transports en commun. Observation sans objet, car les 2 zones d'activités ont des objets différents (Saint Louis, en centre-ville, est destinée à accueillir des logements, une école d'infirmières, un groupe scolaire, une résidence pour personnes âgées et le site ne se prête aucunement à l'installation de locaux d'entreprises industrielles ou d'activités)
- ✓ Que certaines entreprises n'hésitent pas à délocaliser une fois qu'elles trouvent des opportunités de localisation plus intéressantes, laissant alors les terrains à l'abandon. Aucun transfert d'entreprises d'autres zones d'activités existantes dans Long Buisson 3 ne sera autorisé, sauf pour les seuls projets de développement, fortement créateurs d'emplois et ne pouvant se faire sur les anciens sites.
- Que des terrains actuellement disponibles ou des friches industrielles se transforment parfois en zone de stockage de déchets. Des photos sont jointes aux dépositions montrant ces déchets sur des parcelles du Long Buisson. C'est une réalité liée souvent à l'occupation de ces terrains par les gens du voyage ou par le dépôt de déchets sauvages. Situations que nous combattons. Faut-il pour autant s'interdire de tout développement économique pour ce prétexte? En revanche, une attention toute particulière sera portée par l'aménageur désigné sur la protection des terrains en attente de commercialisation pour limiter aux mieux ses impacts, dont EPN est la 1ère victime (source de tensions avec les sociétés mitoyennes en activité, frais générés par les remises en état de sites...).
- ✓ Que les parcelles vacantes risquent d'être squattées par les gens du voyage une fois la voierie et les réseaux d'eau et d'électricité mis en place comme cela s'est fait sur la zone du Long Buisson II. Il est demandé que ce soit à l'EPN de gérer ces problèmes et non à la commune de Guichainville. La commune de Guichainville n'intervient pas dans la gestion des voiries, ni les réseaux des zones d'activités situées sur son territoire, qui relève exclusivement de la compétence d'EPN. De nouveaux dispositifs, comme des

mats d'éclairage à trappes sécurisées et caméras de surveillance seront mis en place dans Long buisson 3.

Concernant le foncier disponible, le collectif « Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie » a recensé plus de 53 ha disponibles sur les zones d'activités d'Evreux et des communes limitrophes dont plus de 40 ha de terrains nus et 12 ha de terrains bâtis avec locaux disponibles, avec des surfaces libres de 4 à 8 ha d'un seul tenant.

Evreux Nature Environnement alerte sur le fait que les commerces prévus type Metro sont très vite ouverts aux particuliers via les comités d'entreprise ou sur invitation ou sur carte personnalisée et deviennent par conséquent des commerces comme les grandes surfaces actuelles.

Voici quelques exemples de dépositions relatives à cet item :

- Il existe 25 zones économiques sur Evreux et sa périphérie....Evreux est la 2ème ville de France suréquipée commercialement...
- La concentration des zones commerciales et/ou d'activités sur Evreux n'est pas justifiée et va accroître le déséquilibre entre Evreux et les communes rurales.
- Le rapport de la MRAe relève que de nombreuses zones de friches industrielles et bâtiments abandonnés existent à Evreux et déplore que cette piste n'ait pas été exploitée. Il apparaît judicieux de valoriser en priorité les terrains actuellement disponibles dans les zones existantes...
- Trop c'est trop, stop aux zones commerciales démentes.
- Il paraitrait judicieux de valoriser en priorité les surfaces vides existantes dans la ZAC du Long Buisson I et II, les dents creuses, les friches industrielles, les bâtiments désertés...
- EPN devrait justifier de ses efforts pour valoriser les friches industrielles ou commerciales existantes.
- Il existe autour d'Evreux au moins 46 hectares disponibles dont des lots dont la parcelle dépasse 2,5 hectares (zone du Long Buisson I et II, Rougemare)...
- La zone de Cambolle près de l'hôpital est toujours classée en zone d'activités même si les acquisitions foncières n'ont pas toutes été effectuées.
- Combler et réutiliser l'existant doit être une priorité avant d'entamer des parcelles agricoles.
- Il existe assez de terrains disponibles et de friches industrielles sur le territoire de l'EPN pour éviter d'urbaniser et de détruire notre environnement.
- Pour la seule ville d'Evreux, d'importants sites industriels rue Cocherel, comme Valéo ou rue Vulcain comme l'ex-Télémécanique restent disponibles.
- Il existe de nombreuses « dents creuses », des bâtiments désertés suite à des défaillances ou restructuration d'entreprise...
- Un recensement des zones disponibles devrait être opéré avec les possibilités d'utilisation des caractéristiques et contraintes de chacune.
- Certains espaces dans la ZAC I et II sont devenus des décharges publiques (des photos ont été jointes à l'appui).

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Peut-on avoir le détail exhaustif des terrains disponibles sur les zones industrielles autour d'Evreux, des fiches industrielles et bâtiments vacants à ce jour ?

Concernant le Long Buisson I et II, peut-on avoir le détail des terrains vacants et bâtiments abandonnés par les premiers propriétaires ?

Quelle est la stratégie de la collectivité pour résorber la vacance des locaux industriels et friches sur le territoire d'EPN ?

Peut-on avoir un historique année par année sur les 10 dernières années du remplissage des zones d'activités Long Buisson I et II justifiant la nécessité de créer le Long Buisson III ? Cf – document « Etat commercialisation PA Long Buisson » ci-annexés

Des actions sont-elles menées pour résorber les décharges sauvages et dépôts d'ordure sur des parcelles vacantes ?

EPN, sur son territoire « cœur d'agglomération » (Évreux et les communes directement limitrophes), consomment chaque année depuis 10 ans, 4,9 ha pour l'accueil d'entreprises, soit à ce jour, à peine 2 années avant de ne plus pouvoir répondre à des demandes d'implantations! LB3 répond à cet objectif vital pour l'attractivité de notre territoire et le maintien de l'emploi. Et ce pour les 10/15 prochaines années.

La collectivité poursuit actuellement sa stratégie d'identification et de réappropriation des friches et espaces vacants sur son territoire. Des outils tels que l'observatoire du foncier et de l'habitat sont notamment en cours de réalisation.

En plus d'être une stratégie inscrite dans nos documents de planification (PLUi-HD, SCOT, PCAET), des études et des projets concrets sont en déjà cours sur différents espaces. Nous pouvons en dénombrer aux moins 9 espaces, **représentant plus de 100 ha réparti sur le territoire proche du projet**. Ces projets répondent à des enjeux territoriaux différents et leurs contextes urbains et morphologiques (emplacement, taille, paysage, topographie, historique, équipements à proximité, ...) ne correspondent pas au type de foncier nécessaire au développement des activités visées à Long Buisson 3 (cf. document « espaces en friches- vacants EPN »).

1.2 Un coût d'aménagement élevé et une commercialisation incertaine :

Concernant le coût d'aménagement du projet, les critiques portent sur :

- ✓ Le coût global d'aménagement pour la collectivité de cette nouvelle zone compte tenu de la surface importante de la zone à comparer avec la surface du Long Buisson I et II.
- ✓ Le coût (élevé) d'acquisition des terrains. Le coût d'achat de 10 €/m² est très supérieur
 au prix de l'estimation des Domaines et impactera négativement le prix du foncier après
 aménagement.
- ✓ Le coût de la création des accès routiers avec la bretelle à créer sur la RN1013.
- ✓ La présence de cavités dans la zone qui ont amené à prévoir un budget de 1 M € pour faire face à ces risques.

Les investissements portés par l'aménageur sont compensés en partie par les recettes de cession des terrains. L'équilibre d'une opération de parc d'activités est généralement trouvé en milieu de vie du parc par les recettes fiscales qu'il génère et les richesses produites par les entreprises à l'échelle d'un territoire. Par ailleurs, certaines dépenses répondent à des exigences (gestion des eaux pluviales, coûteuse en aménagement et consommatrice d'espace) et des choix environnementaux (qualité d'aménagement du parc, réduction des impacts urbains avec le hameau de Melleville...).

Sur la commercialisation, il est indiqué :

- ✓ Qu'il y a un risque d'avoir des difficultés à vendre ensuite ces parcelles au vu du contexte économique actuel et de la concurrence d'autres zones d'activités dans le secteur.
- ✓ Que certaines sociétés font le choix de s'implanter en zone franche pour profiter d'exonérations fiscales. Ces entreprises n'amènent que peu de ressources à la collectivité et sont susceptibles de délocaliser à la fin de la période de leurs avantages fiscaux.
- ✓ Que la présence d'une ligne haute tension réduira le foncier commercialisable et peut créer des obstacles à l'accueil d'investisseurs.

Exemples de dépositions :

- La commercialisation d'une zone d'une telle surface est incertaine et prendra des années, surtout dans le contexte actuel de la pandémie...
- Evreux est en concurrence avec des zones d'activités très dynamiques et bénéficiant d'un accès immédiat à l'autoroute A13 (Val de Reuil, Vernon) sans parler de Rouen ou la région parisienne.
- Le coût d'aménagement sera vertigineux pour EPN...le risque financier est important.
- L'argent public n'est pas illimité et tout euro dépensé doit avoir un retour sur investissement.
- Le risque financier sera supporté par l'EPN donc par les contribuables de l'agglomération.
- Quel sera le coût de ce projet pour la collectivité et quelle sera l'origine des ressources financières (état, région, communes, Union Européenne...)?
- La bretelle d'accès sur la RN1013 à un coût de réalisation de 1,3 M € impactant le coût de réalisation.
- Aucune projection financière n'est proposée pour évaluer les conséquences financières sur les 10 prochaines années.

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Peut-on avoir le détail des coûts prévisionnels de l'aménagement de la zone ? Quel sera le coût au m² commercialisable et quelle est l'estimation du prix de vente ? Peut-on avoir le plan de financement détaillant les coûts totaux d'aménagement. les

Peut-on avoir le plan de financement détaillant les coûts totaux d'aménagement, les coûts supportés par la collectivité, les perspectives de recettes et le temps de retour sur investissement ?

Voir la synthèse financière en annexe

1.3 Créations d'emplois générés par la zone :

Les personnes qui sont venues déposer mettent en doute le nombre d'emplois créés et/ou mettent en avant qu'il ne s'agira pas, pour partie, de création d'emploi mais plutôt de transferts d'emplois provenant d'autres zones ou de commerces de centre-ville. Il est évoqué sur ce point l'implantation d'entreprises sur le Long Buisson I et II en zone franche uniquement afin de bénéficier d'exonérations fiscales.

Certaines dépositions font état de l'avis de la MRAe qui indiquerait que la justification par EPN de la création de 2000 emplois n'est pas fondée.

Dans les contre-projets, il est indiqué que la mise en place de cultures maraîchères permettrait à l'inverse la création d'emplois pérennes et non délocalisables.

Evreux Nature Environnement (ENE) indique dans sa déposition que le nombre d'emplois sur EPN a diminué de 3% sur le territoire entre 2007 et 2017 alors qu'il augmentait de 4,5% sur le territoire Seine Eure. L'association demande quelle est la précision du développement endogène, quelle est sa nature et quelles sont les compétences locales qui doivent être mises en valeur ?

Exemples de dépositions:

- Il faut faire la différence entre les emplois créés et les emplois conservés.
- Pour les créations d'emplois, il suffit de se reporter au projet du Long Buisson I et II pour se rendre compte que le solde emplois créés / emplois détruits est proche de zéro.
- Cette évaluation (des emplois) ne repose sur aucun élément tangible.
- L'implantation de Schneider Electrique a procédé à des transferts d'emplois de Vernon vers Evreux...
- Quelles entreprises ont sollicité EPN pour venir s'installer sur le territoire et créer des emplois ?

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Peut-on avoir la méthodologie d'estimation du nombre d'emplois créés ? Quel est l'échéancier prévu de création de ces emplois ?

Dans une logique de complémentarité du tissu économique existant sur le territoire, EPN s'est basée sur des ratios (référentiel national) d'emplois créés selon la typologie d'entreprises qui seraient accueillies et le nombre de lots aménageables. La gouvernance retenue en matière de commercialisation veillera particulièrement au critère « perspectives d'emplois », que ce soit sur de nouvelles implantations comme le déplacement d'activités déjà en place sur le territoire.

1.4 Impacts sur le commerce local ?

La création de nouvelles surfaces commerciales fait l'objet de critiques du fait d'un suréquipement commercial sur Evreux et de l'impact sur le commerce de centre-ville d'Evreux où de plus en plus de magasins ferment.

Il est rappelé que le parc d'activités Long Buisson III est orienté pour accueillir des activités économiques (PME-PMI, artisans) et non des implantations commerciales aux particuliers. Des activités types B to B (commerces entre entreprises) pourront également voir le jour.

2- IMPACTS SUR LE HAMEAU DE MELLEVILLE ET LES HABITATIONS PROCHES:

La majorité des dépositions provient d'habitants du hameau de Melleville qui se plaignent déjà de nuisances liées à la présence de la zone d'activité du Long Buisson I et II (surtout ces dernières années avec l'extension de la zone commerciale), des axes routiers autour du hameau avec une densité forte de la circulation, de l'unité d'incinération d'Ecoval et de la chaufferie urbaine Thermevra qui génère des fumées de combustion. Il est également indiqué qu'un certain nombre de maisons d'habitation du hameau ont été implantées dans les années 1980 à proximité de la ligne haute tension 90 000 V.

L'extension de la zone d'activité est donc vécue comme une source d'accroissement de ces nuisances et comme un encerclement du hameau de Melleville.

2.1 Nuisances sonores:

En premier lieu, des riverains de Melleville se sont plaints du bruit qu'ils subissent du fait de la circulation sur la RD 52, nuisances sonores qui se sont considérablement accrues depuis quelques années avec le développement du Long Buisson II.

Ainsi par exemple, M et Mme Lahcen qui habitent le long de cet axe demandent qu'un véritable mur anti-bruit soit construit le long de leur propriété en perpendiculaire du merlon qui a été érigé afin d'atténuer ces nuisances.

Ils s'inquiètent, ainsi que d'autres riverains, de l'accroissement de trafic consécutif à l'ouverture du Long Buisson III. Il est aussi fait état que les aménagements anti-bruit sont souvent inefficaces face au bruit.

Il est indiqué qu'il n'a pas été réalisé de projection sur le bruit engendré par l'activité future si le projet était réalisé dans sa configuration définitive.

Les habitants de la partie sud de Melleville redoutent quant à eux les nuisances liées au trafic sur l'axe routier qui sera ouvert entre la RD52 et l'intérieur de la zone du Long Buisson III alors qu'ils subissent déjà les désagréments du bruit de la RN1013 du fait des vents d'ouest.

Outre les nuisances liées au trafic routier, il est indiqué qu'il y aura également des nuisances sonores liées aux nouvelles activités de la zone or aucune étude n'a été réalisée à ce sujet alors que le hameau de Melleville est situé sous les vents dominants.

Il est également demandé:

- Si la baisse de 25% du trafic sur la RD 52 qui est indiquée dans le dossier suite à la création de la bretelle d'accès correspond à la circulation pour les besoins du Long Buisson 3 seulement ?
- Que les activités les plus bruyantes soient situées au sud-ouest de la zone afin d'être le plus éloignées des habitations de Melleville.
- Que les systèmes de climatisation et ventilation des établissements qui s'installeront ne soient pas orientés vers le hameau de Melleville.
- Quelles sont les mesures pour éviter, compenser, réduire les nuisances engendrées par les aménagements projetés ?

Ces observations ont été formulées, entendues et prises en compte lors des 2 réunions publiques (février et juillet 2019). Ainsi, la marge d'isolement entre les maisons du hameau et les limites séparatives des entreprises a été augmentée de 50 % passant de 20 à 30 mètres de large. Par ailleurs, EPN a lancé une étude acoustique spécifique courant printemps 2019. Une étude de bruit complémentaire, a conclu à une réduction de l'impact sonore pour les habitants du hameau de Melleville, par un effet « obstacle » des futures constructions économiques. Les conclusions de cette dernière sont dans le dossier d'études environnementales.

2.2 Circulation:

Parmi les nuisances générées par l'extension de la zone d'activités, les habitants de Melleville craignent une augmentation de la circulation alors qu'ils constatent déjà un trafic routier important sur la départementale RD52 avec les véhicules se rendant vers St André, ceux desservant la zone commerciale du Long Buisson et les poids lourds se rendant à l'incinérateur. Il est fait remarquer que le projet amènera des nuisances complémentaires pour les riverains :

- ✓ Le boulevard du 14 juillet, déjà encombré aux heures de pointe, verra un trafic supplémentaire se reporter sur cet axe.
- Ce boulevard verra une circulation accrue de poids lourds ce qui s'avère dangereux sur un axe urbain en terme de sécurité routière.
- ✓ De par la création d'un rond-point et d'une nouvelle voie d'entrée sur la future zone à partir de la RD52.
- ✓ L'activité" B TO B" interentreprises génèrera un trafic accru de poids lourds.

Les incidences du surplus de trafic généré par la création de la ZAC sont identifiées, connues et étudiées dans le cadre des études préalables. Des solutions sont apportées pour réduire l'impact de cette nouvelle circulation sur les espaces connexes de la zone. Par ailleurs, il n'y aura aucune circulation liée à la zone d'activités dans le hameau de Melleville. Il n'y a pas connexion entre le parc d'activités et le hameau qui conservera sa configuration actuelle.

2.3 Accès vers la campagne :

Dans beaucoup de dépositions, principalement d'habitants du hameau de Melleville, ceux-ci s'inquiètent de voir que la création de cette zone aura pour conséquence de cerner le hameau de Melleville par des zones d'activités et des axes routiers importants alors que jusqu'à présent, même si au nord et à l'est le hameau jouxtait la ville d'Evreux et la zone du Long Buisson, il bénéficiait au moins d'une ouverture vers la campagne et les espaces naturels, pouvant même grâce à la voie romaine et la passerelle piétonne sur la RN1013 avoir une liaison douce vers Guichainville et la campagne proche. De ce fait, le hameau de Melleville est considéré comme sacrifié du fait de cet encerclement (cf. également §.5.2 sur la circulation dans la zone). L'accès vers Guichainville grâce à la voie romaine et la passerelle piétonne sera renforcé au travers de la réalisation d'une voie douce.

Evreux Nature Environnement dans sa contribution rappelle que ce projet est en contradiction avec les choix antérieurs de limiter l'urbanisation au boulevard du 14 juillet pour que les habitants aient une vue sur la nature. L'espace avec la voie romaine, le chemin du Gigot et

l'ancienne route Melleville-Angerville en font actuellement un lieu de promenade et joue le rôle de grand parc urbain pour les habitants du quartier. Les choix d'urbanisation sont traduits au travers des documents d'urbanisme, eux-mêmes soumis à enquête publique et avis des services de l'Etat et le PLUi-HD adopté en décembre 2019. Le parc d'activités de Long Buisson 3 y figure sont ambiguïté.

Les habitants de Melleville relèvent également que le projet ne prévoit pas d'accès piétonnier pour se rendre depuis le hameau vers le futur centre aquatique. Des liaisons piétonnes depuis le hameau vers la ZAC, et donc le centre aquatique, sont prévues dans le plan masse.

L'accès à la campagne via la voie romaine est maintenu et renforcé avec le projet de voie douce prévue jusqu'à Saint André de l'Eure et qui rejoindra la ZAC et la voie romaine à hauteur de la passerelle piétonne au-dessus de la RN 1013

2.4 Perte de valeurs des habitations :

Pour les habitants de Melleville, la création de la zone entraînera immanquablement une perte de valeur de leur bien du fait de cet environnement modifié ce qui constitue pour eux une double peine avec la dégradation de leur qualité de vie et de leur environnement.

EPN rappelle qu'il n'y a pas eu de dévalorisation du foncier avec les projets Long Buisson 1 et 2. Au contraire, le développement d'entreprises et donc l'offre nouvelle d'emplois à proximité du tissu résidentiel, accessibles en mode de transports doux (vélo, à pied), tout en limitant les nuisances directes (visuelles, sonores), sont de nature à « tendre » le marché immobilier local.

2.5 Pollution de l'air :

Le trafic routier actuel sur les zones du Long Buisson I et II, avec une circulation de nombreux poids lourds, engendre déjà actuellement une pollution de l'air pour les riverains auxquels s'ajoutent la pollution par les fumées et poussières provenant du centre d'incinération Ecoval et de la chaufferie urbaine.

Cette pollution de l'air pourra également s'accompagner de nuisances olfactives du fait des activités qui viendront s'installer. Les habitants se plaignaient déjà des pollutions de l'air dues aux activités agricoles, notamment au printemps, en période de traitements, qui engendraient des pics de pollution. La fin de cette activité et l'existence de filtres sur la chaufferie collective de chauffage urbain (par ailleurs basée sur de l'énergie renouvelable) et le centre d'incinération EcoVal lui aussi source d'énergies renouvelables devraient limiter la pollution de l'air.

2.6 Impact visuel:

Pour les habitants de la rue du clos Corbin, leurs maisons donnent actuellement sur des espaces agricoles. Le projet du Long Buisson III aura pour conséquence une dégradation visuelle avec un horizon limité et une vue sur des bâtiments industriels de piètre qualité architectural.

Le recul prévu de 30 m avec un merlon paysager n'est pas vécu par ces riverains comme une compensation suffisante car il y aura de toute façon une perte de l'horizon visuel.

Question complémentaire du Commissaire Enquêteur :

Dans l'élaboration du projet, pourquoi n'a-t-il pas été envisagé de déplacer les jardins ouvriers à proximité de Melleville, le long de la voie romaine, et d'y adjoindre le verger conservatoire pour conserver une plus grande distance entre la zone d'activités et les

riverains de Melleville et de conserver une zone tampon d'espaces verts, permettant de rejoindre ensuite la campagne via la voie romaine ?

La perte « d'horizontalité » est indéniable pour une faible partie des habitants seulement et compensée par des marges de recul importantes pour les nouvelles constructions. L'implantation de jardins familiaux en limite des pavillons actuels n'est pas forcément souhaitée par les habitants du hameau pour les nuisances occasionnées (fréquentation forte le week-end, fumées des barbecues, un visuel pas toujours heureux et des conflits de voisinage à prévoir).

3- REDUCTION DES SURFACES AGRICOLES;

La consommation d'espaces dédiés à l'agriculture a également été mis en avant comme un impact négatif de ce projet et ce pour plusieurs motifs :

3.1 L'artificialisation des terres :

Ce projet va conduire à réduire encore l'espace agricole au bénéfice de constructions or les objectifs affichés par EPN sont de réduire l'étalement urbain. La brochure du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE27) présidé par un vice-président d'EPN et joint aux dépositions indique clairement l'objectif de stopper l'étalement urbain ce qui est incompatible avec ce projet.

Il a été rappelé dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (Scot et PLUi-HD), que le projet LB3 entrait dans logique globale de gestion du foncier et de réduction des espaces consommés à l'échelle communautaire. Des mesures de compensation déjà été réalisées pour les anciens propriétaires, ainsi que les agriculteurs exploitants de ce foncier.

Un parallèle est fait avec le Long Buisson I et II; la surface de plancher créée de 150 000 m² représente seulement 25% des surfaces de l'aire d'étude ce qui est mieux que pour le Long Buisson I et II (15%) mais le projet aurait pu être plus novateur en matière d'économies d'espace. La voierie occupe une surface important qu'il aurait fallu minimiser avec par exemple des parkings mutualisés ou en étage...

A ce stade les surfaces du projet ne sont pas figées. Certains réajustements seront effectués en phase projet. Cependant et au vu de certaines thématiques techniques, il est difficilement possible de changer certaines surfaces si l'on souhaite un bon fonctionnement de la zone.

C'est notamment le cas pour les surfaces allouées à la gestion des eaux pluviales. Il en va de même pour le gabarit des voiries qui doivent permettre la circulation et les manœuvre de différents véhicules en toute sécurité. Par ailleurs, la solution d'espaces mutualisées, et notamment les parkings, est déjà étudiée.

Exemples de dépositions :

- Avant de détruire tout nouvel espace agricole, EPN devrait justifier de ses efforts de vouloir valoriser les friches industrielles.
- Long Buisson I et II est un gâchis de consommation de terres agricoles.
- Destruction d'excellentes terres agricoles mobilisables pour l'autonomie alimentaire du territoire.
- L'artificialisation des terres est en contradiction avec les objectifs du gouvernement…et incompatibilité d'une zone destinée aux activités tertiaires fortement émettrices de gaz à effet de serre (logistique et commerce notamment) avec les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

- En Normandie, le taux d'artificialisation des sols est de 1,03% par an quand la population n'augmente que de 0,21%.

Les objectifs de densité et de réduction de la consommation d'espaces agricoles présentés dans les documents de planification tiennent compte des données du projet dans les résultats présentés. Ainsi, EPN a un objectif global de de modération de la consommation d'espace de -10% de par rapport à la consommation foncière de 2005-2015 (décennie de référence précédente) dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-HD. Le rapport de présentation du PLUi-HD a fait un bilan de la consommation foncière et indique une modération de la consommation foncière à hauteur de -32% par rapport à cette même période. Le bilan des zones constructibles fait ressortir un total de 993 ha à ouvrir à l'urbanisation dont 135 ha pour un développement économique à court terme. Le projet Long Buisson 3 s'inscrit dans cette dynamique.

3.2 La compensation agricole :

De son côté, la Chambre d'Agriculture indique que les mesures de compensation prévues pour réparer le préjudice collectif doivent aller au-delà des mesures déjà prévues (indemnisation aux exploitants, compensations foncières, allongements de parcours...) pour permettre de recréer de la valeur ajoutée sur le territoire au bénéfice de l'économie agricole. Or dans le cas présent, le dossier se limite à ces compensations individuelles. La Chambre rappelle que les mesures envisagées ne correspondent pas aux objectifs fixés par la réglementation.

Evreux Nature Environnement rappelle que l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) est très négatif et détaille les conclusions de cette commission.

Remarques complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Concernant les remarques formulées par la Chambre d'Agriculture, est-il prévu d'autres mesures de compensation complémentaires à celles indiquées dans le dossier ? Peut-on avoir le compte-rendu de la réunion de la CDPENAF relatif à ce dossier ?

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, dans son rapport <u>« regrette que l'ensemble du dossier ait été construit de façon à ce que la conclusion de l'étude mêne à une absence de mesures de compensation collective agricole ».</u>

EPN a souhaité proposer une autre lecture de cette compensation de la filière agricole en démontrant notamment toutes les actions menées par la collectivité dans une stratégie globale de gestion de l'économie agricole, dont le projet Long Buisson 3 est partie prenante.

Cependant, suite à l'avis défavorable de la CDPENAF sur cette approche et en réponse à l'avis du Préfet, EPN prévoit le dépôt d'un nouveau dossier de compensation agricole, sur la base d'une approche financière renouvelée et d'une stratégie de développement orienté vers le monde agricole, à travers quelques actions structurantes.

3.3 L'impact sur les jardins ouvriers :

Le président des jardins ouvriers rappelle que deux parcelles (ZA 6 et AD 10) ont été acquises vers 1990 par la mairie d'Evreux au travers d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'usage de jardins ou de terrains d'application horticole. L'utilisation de ces parcelles dans la ZAC du Long Buisson serait contraire à l'usage prévu lors de la procédure d'expropriation. Il rappelle que de nombreuses personnes sont en liste d'attente pour disposer d'un jardin ouvrier. La parcelle ZA 6 a été acquise par EPN en 2018 et n'a donc jamais été expropriée vers 1990 par la Mairie d'Evreux, comme évoqué à tort par le Président des jardins familiaux. Quant à la parcelle AD10, seule une faible partie de celle-ci, qui était exploitée en surface agricole depuis toujours, sera conservée dans le périmètre de l'opération. Le projet de la zone d'activités ne remet aucunement en cause l'emprise des jardins, qui conserveront la totalité de leur attrait.

3.4 L'impact sur le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre :

La perte de terres agricoles et de zones humides au profit d'une zone de construction de bâtiments, de voierie et de parking est décrite comme ayant des effets favorisant le réchauffement climatique. La priorité ne devrait donc pas être la création d'emplois mais la lutte contre le réchauffement climatique. La vocation écologique de la zone économique permettra de faire revenir sur le périmètre de la zone, à l'instar de long buisson 1 et 2, une biodiversité qui avait disparue avec l'activité agricole, en cultures céréalières intensives, par ailleurs elle-même source de pics de pollution en période de traitement.

3.4 Utilisation des terres :

Il est demandé à ce que les terrains ne restent pas en friche entre le début de l'aménagement et la vente des parcelles ; certaines zones n'étant aménagées qu'à l'horizon 2023/2024. Les terrains en friche peuvent disséminer des mauvaises herbes et cela pourrait générer des risques d'incendie comme cela s'est produit sur cette zone durant l'été 2019. EPN et son aménageur poursuivront l'entretien et le fauchage des terrains pour éviter ce type d'incident isolé d'ailleurs, dû à un comportement inadapté en période de sécheresse.

4 – IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE ET LE MILIEU NATUREL :

4.1 Impacts sur l'eau :

Bien que le dossier indique qu'il n'y a pas à craindre d'inondations sur la zone, des questionnements ont été formulés en indiquant la présence de mares et de problèmes d'évacuation des eaux par le passé, notamment au croisement de la voie romaine et du chemin d'Angerville/ Melleville qui ont conduit à la réalisation d'un puits pour évacuer ces eaux. Il est demandé que les bassins et noues de la zone ne puissent déborder sur le hameau et impacter la mare Marigny.

Concernant la gestion des eaux, il est demandé quels sont les aménagements prévus pour assurer la vidange en moins de 2 jours des volumes de stockage d'eau pour un événement centennal?

Aucune mesure de perméabilité ne vient démontrer que l'infiltration des eaux sera sans conséquence sur la qualité des eaux souterraines.

Un dossier loi sur l'eau a été déposé dans le cadre du projet Long Buisson 3. Il a permis d'apporter les réponses en matière de gestion des eaux pluviales, **tant au niveau quantitatif que qualitatif**. C'est à l'issue de cette étude que sont notamment déterminés les gabarits et le fonctionnement de bassins d'eaux pluviales. Cette étude réalisée par un bureau d'étude spécialiste des ouvrages hydrauliques, a reçu un avis favorable de la part de la police de l'eau.

Sur les eaux pluviales provenant de la RN1013, ENE demande à ce que ce soit l'Etat qui participe au financement du foncier nécessaire aux ouvrages recueillant ces eaux. Il est prévu de céder à l'Etat les emprises foncières nécessaires à la gestion pluviale de ses propres ouvrages, selon l'estimation des domaines.

4.2 Impact sur la faune et la flore :

Il est noté dans des dépositions que cette zone recèle la présence d'oiseaux rares et/ou migrateurs alors que ces mêmes oiseaux ont disparu du Long Buisson II. Il s'agit de faune et de flore typique de paysage de plaines ouvertes à tendance sèche avec quelques haies refuges.

L'abandon de la culture sur certaines parcelles depuis plusieurs années a favorisé l'implantation de ces nombreux oiseaux.

Les aménagements prévus vont la transformer, du fait de la présence de fossés, noues et bassins, devenant un paysage bocager et humide. Ceci va entraîner la disparition de nombreuses espèces dont les populations sont déjà en forte diminution ces dernières années. Les bassins de rétention risquent également de contribuer à la prolifération de moustiques et à l'introduction de moustiques tigre.

Une déposition a recensé les nombreuses espèces d'oiseaux observés sur la future zone du Long Buisson.

De manière globale, le public souligne la faiblesse des actions « Eviter, Réduire, Compenser » vis-à-vis des impacts du projet sur la faune et la flore.

EPN, a travaillé sur des mesures visant non seulement à identifier et réduire l'impact de son projet sur la faune et la flore locale (études faunes/flore, études naturalistes complémentaires), mais elle étudie également des actions visant à recréer et maintenir la biodiversité grâce à ses futurs équipements (bassins, haies, noues, merlons, etc.).

Des fiches actions « développement durable » ont été co-construites en lien avec les services d'EPN et certaines associations et structures de protection de la nature locales (**Groupe mammalogique Normand, Ligue pour la Protection des Oiseaux de Normandie (LPON), la Fédération départementale de chasseurs – Eure, Guichainville Environnement**). EPN prend le parti que des espaces spécialement pensés et conçus en ce sens seront écologiquement plus favorables et vertueux, que des champs d'agriculture intensive.

Une charte environnementale est également écrite. EPN souhaite l'annexer à chaque acte de vente. Ces différentes réflexions seront approfondies par l'accompagnement d'une « AMO de développement durable » et intégrés dans le cahier des charges de cessions de terrains.

5 - LA VOIE ROMAINE ET LA MOBILITE DANS LA ZONE :

5.1 La voie romaine:

Des critiques ont été formulées sur l'impact du projet sur la voie romaine qui sert actuellement de mode de circulation doux pour se rendre vers Guichainville et la campagne environnante. Les critiques portent sur le fait que cette voie ne soit pas valorisée comme un mode de circulation doux prioritaire sur les autres voies.

Les piétons seront obligés de traverser plusieurs routes créées et de longer des voies de circulation pour véhicules et poids lourds. Dans cet esprit, il est également demandé que la passerelle sur RN1013 qui se trouve en bout de la voie romaine soit modifiée pour permettre aux vélos et aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter.

La voie romaine (actuellement enterrée) est conservée et valorisée. Sa structure historique sera, par exemple, spécialement excavée puis reconstituée sur une vingtaine de mètres à des fins ludiques et pédagogiques. Une petite partie, seulement, à l'emplacement du carrefour giratoire sera impactée, sans rompre la continuité du parcours.

Les solutions de mise en valeur de ce vestige archéologique ont notamment été travaillées en relation directe avec les services de la DRAC et en cours de validation par ces derniers. Bien que l'agglomération étudie déjà une solution de continuité cyclable et piétonne, reliant ce secteur d'Evreux à la commune de Grossoeuvre, en passant par cette passerelle, son adaptation aux cyclistes et personnes à mobilité réduite ne dépend pas d'EPN, mais de l'Etat. Par ailleurs, le tracé et l'emplacement de la bretelle d'accès depuis la RN1013 est dictée par les services routiers de l'Etat,

selon des considérations techniques très encadrées pour ce type de voie rapide qui interdissent toutes les autres alternatives évoquées dans les remarques ci-dessous.

Exemples de dépositions relatives à la voie romaine :

- Quel est l'avis de l'UDAP à ce sujet ?
- Je ne comprends pas qu'elle ne soit pas protégée dans son ensemble.
- Je propose de faire deux entités pour la ZAC entrecoupée par la voie romaine.
- La bretelle d'accès aurait pu se faire ailleurs soit au rond-point prévu route de saint André soit sur le pont d'accès existant à la sortie de la déviation.
- La voie romaine doit rester non imperméabilisée; sa structure profonde étant prévue pour drainer cette voie, tout en améliorant la surface de roulement (stabilisé, calcaire ou sable filtré).
- L'aménagement routier prévu ne mettra pas en valeur l'ancien tracé.
- Comment peut-on parler de conservation de cette voie quand on détruit sa rectitude ? C'est une imposture.
- Cette voie romaine est privatisée sur son parcours historique.

5.2 La circulation dans la zone et la liaison avec le hameau de Melleville et le Long Buisson I/II:

Il est fait remarquer que le projet ne prévoit pas de liaison douce pour les habitants du hameau de Melleville pour se rendre sur les lieux des équipements publics tels que les services, écoles, commerces, équipements sportifs, jardins, lieux de cultes, lieux de recueillement, lieu de balades.

A l'inverse, le projet prévoit d'utiliser des chemins existants desservant les jardins familiaux et le cimetière des ifs comme voie de circulation dans la zone, cassant un espace de tranquillité et de recueillement.

Le Président du groupement des jardins familiaux relève cette problématique en indiquant que suite à l'interdiction de pouvoir sortir, comme prévu au début du projet, sur le rond-point d'Angerville, le trafic se reportera sur la sortie Boulevard du 14 juillet par les rues d'accès aux jardins ouvriers qui sont déjà très encombrées pour se rendre au crématorium, au stade de foot, à la future mosquée...Cette circulation perturbera les piétons qui se promènent actuellement aux abords des jardins II demande une révision du projet routier et un maintien des cheminements doux.

ENE indique que la transformation du chemin du Gigot en voierie accueillant les voitures n'était pas annoncée dans la présentation du projet dans le hall de la mairie mais a été générée par le refus de la DREAL d'accueillir au rond-point d'Angerville une partie du trafic de la zone.

D'autres avis ou questions sont posées sur les cheminements et circulations dans la zone :

- Est-il prévu une voie cyclable sur la zone du Long Buisson 3?
- Les places de retournement à créer rue de la mare Marigny et rue du clos de la Noë notamment pour les camions de ramassage des déchets devront être construites sous forme de raquette pour éviter les stationnements de véhicules à cet endroit.
- Les habitants du hameau devront pouvoir accéder à la zone par les rues Marigny et Clos de la Noë pour les piétons, landaus et vélos, les liaisons douces n'étant pas précisées dans l'enquête pour ceux-ci avec cette zone entre le Long Buisson 1 et 2 et le Long Buisson 3.
- La rue Roland Garros du Long Buisson 1 et 2 n'est pas desservie par rapport à Melleville et Evreux alors qu'une réservation pour une liaison douce existe entre la rue des graviers (où passe la liaison douce vers Evreux) et la rue Santos Dumont. Les piétons se rendant au secours populaire ou aux entreprises de la rue Roland Garros empruntent actuellement les bordures de la rue Guillaumet non aménagées.
- Des trottoirs assez larges pour que des familles puissent rejoindre la nouvelle piscine à pied de Melleville à partir de la rue Marigny sont-ils prévus ?

- Le réseau de transports publics de la zone ne devra pas se faire au détriment des habitants du hameau de Melleville.
- Actuellement, il n'y a pas de liaison douce entre Netreville et Long Buisson II et entre Long Buisson II et le futur Long Buisson III. Il faudrait pouvoir relier toutes ces zones en liaison douce.
- Le gestionnaire de la route RD52 a-t-il donné » son accord sur l'aménagement d'un giratoire comme voie d'accès et sortie de la zone ?
- Une fois de plus, les projets routiers se font aux dépens des cheminements doux.

Le dossier soumis à enquête consacre plusieurs items sur les liaisons douces prévues à l'intérieur du parc et en liaisons avec l'extérieur. Les remarques formulées ne nous paraissent pas fondées. Cette préoccupation a été très largement traitée dans l'aménagement de la zone. Certaines observations portent sur des périmètres extérieurs à l'opération, sans rapport avec l'enquête en cours.

6- ABSENCE DE CONCERTATION ET CRITIQUES SUR L'ELABORATION DU PROJET :

Des personnes se sont plaintes dans leur déposition :

- ✓ De l'absence de concertation préalable dans l'élaboration du projet en indiquant notamment qu'il n'y avait pas eu de réunion organisée en 2018 sur le futur PLUi sur Guichainville alors que la commune est concernée
- ✓ Du peu de communication de la part de la municipalité de Guichainville sur ce dossier. Le peu d'observations formulées lors de la concertation démontre ce manque d'information notamment de la part des habitants de Melleville.
- ✓ Du bilan de la concertation du fait de réponses trop laconiques aux questions posées et des mesures proposées suite aux réunions publiques de 2019 insuffisantes (« pas de lieu où l'on peut retrouver ces contributions, pas de noms fournis, des réponses n'ayant rien à voir avec la question posée »)

Il est fait remarquer que le projet a été très peu modifié après les réunions faites en 2019 et que les modifications (ajout de merlons, de rideaux végétaux...) ne remédient pas aux problèmes de bruit, de perte d'une vue dégagée et de tranquillité.

La collectivité fait preuve d'une grande transparence concernant la réalisation de ce projet primordial pour son territoire :

- 1) Des mesures de concertations préalables ont été menées afin de communiquer sur le projet. Deux réunions publiques en 2019, une participation du publique par voie électronique dans le cadre du dossier de création de la ZAC et une enquête publique au titre des autorisations environnementales. EPN, a mené ces processus de concertations conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement qui ont permis notamment d'amender le projet pour répondre à certaines préoccupations soulevées lors de ces échanges.
- 2) EPN a travaillé en **concertation avec des groupements de protection de la nature** et communiqué sur sa démarche développement durable initiée en faveur d'une zone économique d'intérêt écologique.
- 3) Un travail est actuellement en cours afin d'élaborer un partenariat entre l'agglomération et le lycée Horti-pôle d'Evreux.
- 4) Des procédures de communication spécifiques ont été également réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD. Bien que celles-ci ne visaient pas le projet Long Buisson 3 en particulier, les habitants, élus et les personnes publiques Associées (PPA) ont pu se prononcer

sur l'intégration de l'opération dans un projet de territoire. Des observations ont par ailleurs été fournies et des réponses apportées dans le cadre de ces procédures.

Concernant le dossier lui-même, les critiques ont porté sur :

✓ L'étude ornithologique :

- L'étude ornithologique est incomplète avec un seul passage au printemps 2017. Il aurait fallu étendre cette enquête en automne et hiver pour avoir un relevé précis.
- L'étude n'a pas démarré au printemps ornithologique en février-mars et elle ne prend pas en compte la période automnale pour recenser les migrateurs ni la période hivernale pour les oiseaux hivernants.

✓ L'évaluation environnementale:

- Absence d'évaluation environnementale même si le site n'est concerné par aucune protection légale de type Natura 2000.

✓ Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe :

- Le rapport en réponse de l'EPN ne donne que peu ou pas de réponses à ces réserves sur différents points.
- l'EPN ne justifie toujours pas de façon précise pourquoi il n'a pas d'abord été envisagé de valoriser les parcelles vacantes ou les friches existantes.
- Le rapport de l'EPN ne fournit pas de réponse sur l'absence d'étude des effets cumulatifs en matière de pollutions diverses de la zone projetée et des zones déjà existantes Long Buisson 1 et 2.

Le compte rendu de la réunion de pré-cadrage des études faunes flores avec la DREAL Normandie en juin 2017 est joint au dossier d'enquête. Il indique à l'époque que la zone avait un intérêt écologique très limité en raison de l'activité agricole existante et qu'il avait été demandé à EPN de limiter l'étude que sur une courte période.

Cela a conduit la collectivité à présenter le dossier soumis à l'avis de la MRAe, selon des prescriptions limitées, qui a en effet émis des observations et réserves différentes de celles initialement préconisées par la DREAL (sur la forme principalement).

Depuis cet avis de la MRAE en décembre 2019, celui-ci a été pris en compte et a fait l'objet d'un dépôt complémentaire en février 2020. Les études sont complétées au cours de la vie du projet. EPN a par exemple engagée en juillet 2020 (malgré un contexte sanitaire compliqué), un complément de l'étude Faune/flore confiée à l'association mammalogique locale, concernant l'observation des chiroptères sur la zone d'étude.

Une seconde étude a été engagée auprès de la Ligue Pour le Protection des Oiseaux de Normandie (LPON) en octobre 2020. Il est prévu à terme de mesurer l'évolution de la biodiversité durant le mise en service de la zone pour en apprécier les impacts et compléter, si besoin, les mesures en faveur de la biodiversité.

✓ La sécurité industrielle et les risques de pollution :

Les dangers liés aux futures activités sur le site vis-à-vis de l'environnement et de la population ne sont pas mentionnés dans le dossier. Un parallèle est fait avec l'incendie du site Lubrizol et il aurait fallu prendre en compte dans le dossier des mesures d'aménagement afin de maîtriser et neutraliser les pollutions accidentelles et éviter une pollution de la nappe phréatique.

Nous ne sommes pas dans un contexte de zone industrielle avec des entreprises classées SEVESO et l'occupation actuelle des zones voisines de Long Buisson 1 et 2 atteste d'une occupation où les risques sont bien plus limités, même s'ils existent toujours.

✓ L'extension du réseau de chaleur :

ENE Indique dans sa déposition sur ce sujet : « Il est simplement indiqué dans le dossier que le réseau de chaleur pourra être étendu sur la ZAC du Long Buisson 3 alors que seule une mesure d'incitation et d'obligation fortes comme pour les ZUP pourra répondre à ces objectifs ».

ENE rappelle que l'excédent d'énergie provenant de l'incinérateur et de la biomasse du SETOM n'a pas de débouché.

Une extension du réseau de chaleur est en cours d'étude avec le délégataire et le Ville d'Evreux pour desservir Long Buisson 3 et en particulier le centre nautique, qui sera un grand consommateur d'énergie renouvelable. Le cahier des charges de cession des terrains aux futurs acquéreurs privilégiera ce type d'énergie pour les futurs utilisateurs, sans pouvoir pour autant, règlementairement l'imposer.

7- REMARQUES SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ET LES SUITES A DONNER :

Des dépositions ont concerné le déroulement de la procédure d'enquête publique et d'approbation du projet.

7.1 Sur l'enquête publique :

Il est fait remarquer que la période d'enquête n'est pas propice en raison de la crise sanitaire et que « la cascade de consultation publique » conduit à une confusion : concertation préalable avec la population, consultation numérique sur le site EPN et enquête publique.

Un parallèle est fait entre le temps long d'élaboration de dossiers complexes (3 ans) et le faible temps laissé à la population pour en prendre connaissance (1 mois d'enquête publique).

Il est contradictoire de constater précédemment une absence de concertation et de dénoncer par ailleurs « une cascade de consultations publiques ». La crise sanitaire a bouleversé le calendrier de l'enquête publique initialement prévue en avril/mai 2020, sans toutefois la remettre en question et préalablement à la tenue de celle-ci, la population a pu dès septembre 2018, lors du lancement de la consultation préalable,prendre connaissance des documents d'études mis en ligne par EPN et tenus à la disposition du public dans les mairies d'Evreux, Guichainville et Angerville la campagne.

Une déposition fait remarquer que l'adresse électronique figurant sur les affiches jaunes A2 présentes sur les lieux du projet comporte une coquille sur l'adresse internet où envoyer sa déposition par courriel : il est indiqué « iongbuisson» au lieu de « longbuisson». Après vérification sur place, il s'agit plutôt d'un défaut d'impression sur l'affiche et non d'une faute de frappe. Cette faute d'impression a été aussitôt corrigée et n'a pas empêché d'ailleurs le requérant d'envoyer sur cette même adresse son observation.

7.2 Sur l'approbation du projet :

Des personnes s'interrogent sur la chronologie de l'approbation du projet et de la procédure d'enquête publique et de ce fait de l'utilité de cette l'enquête si on n'attend même pas ses conclusions :

La création de la ZAC et le choix de l'aménageur ont été entérinés par un vote du conseil communautaire du 15/10/2020 alors même que l'enquête publique n'était pas close...cela n'est-il pas entaché d'irrégularités ?

- EPN engage la responsabilité des membres du conseil communautaire sans avoir préalablement réuni les autorisations administratives.
- La collectivité approuve la création de la zone en désignant le concessionnaire alors que l'autorisation environnementale est en cours d'instruction.
- Le conseil municipal de Guichainville n'a pas encore voté pour ou contre le projet mais la mairie mentionne déjà sur un document de communication que sa décision est prise.

Le dossier de création de la ZAC et les autorisations environnementales sont deux procédures distinctes réglementairement et indépendantes l'une de l'autre.

La création administrative de la ZAC (art. R 311-1 et suivant du code de l'urbanisme), qui a pour principale objectif d'arrêter un périmètre de projet, ne fige pas l'évolution du projet et n'empêche pas la prise en compte des observations et remarques émises dans le cadre de l'enquête publique en phase projet.

La procédure d'enquête publique est réalisée dans le cadre des autorisations environnementales (articles L123-1 à L123-19, L181-1, R123-1 à R123-27, R181-36 à R181-52) à l'issue desquels les travaux pourront commencer.

8 – COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCoT ET PLUI-HD ET AUTRES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION :

Sur le SCoT et PLUi :

Il est relevé dans des dépositions que le projet ne respecte pas les engagements du SCoT sur les points suivants :

- ✓ Assurer une gestion raisonnée et économe du foncier d'activité.
- ✓ Engager une politique de densification des sites d'activités, de reconquête des friches...
- ✓ De densifier les sites économiques existants.
- ✓ De reconquérir les friches : « l'investissement dans ces friches devra être privilégié avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation ».

D'autre part :

- ✓ La zone du Long Buisson 3 ne figurerait pas dans le SCoT dans les localisations préférentielles des activités économiques. Le PLUi-HD qui identifie la zone du Long Buisson 3 sous forme d'une opération d'aménagement et de programmation serait donc incompatible sur ce point avec le SCoT.
- ✓ Un des objectifs du SCoT consiste à développer l'attractivité économique du territoire en optimisant la répartition géographique des activités. Ce projet ne répond donc pas aux préconisations du SCoT.

Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur :

Comme évoqué au point 1.1, merci de détailler les actions menées ou prévues pour recenser toutes les disponibilités en terme de friches et plan d'action pour arriver à les valoriser.

Question identique sur le plan d'action réalisé ou prévu pour densifier les sites d'activités existants.

Le SCoT prévoit-il une localisation d'activités économiques sur la zone du Long Buisson 3 ?

Le SCOT est un ensemble de documents visant à définir les grandes stratégies de développement du territoire. EPN rappelle que le projet Long Buisson 3 est clairement identifié et intégré dans ces documents et notamment son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce document a pour objectif d'assurer la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans différents domaines :

Ainsi Long Buisson 3 est:

- Identifiée comme réserve foncière économique en « zone d'extension/création à vocation mixte sauf commerce de détail » (page 46 et 47 du DOO).
- Localisée dans le secteur des « zones structurantes » correspondant à la proche périphérie d'Evreux (page 46 et 51 du DOO)

Il est également important de rappeler que le projet LB3 est un projet de longue date dont les orientations du projet ont été définies antérieurement à l'approbation des documents de planification.

Par ailleurs, cette opération fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrit dans le PLUi-HD, lui-même approuvé en décembre 2019.

Sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie:

Le SRCAE indique que les projets d'aménagements doivent prendre en compte les possibilités des énergies renouvelables mais le projet n'indique pas comment les futurs acquéreurs des parcelles devront y avoir recours.

9- PROPOSITION DE CONTRE-PROJETS:

Certaines dépositions font état de propositions quant à l'utilisation de cette surface à d'autres fins qu'une zone d'activités :

Exemples de propositions formulées :

- Création d'une maison de retraite médicalisée.
- Création d'une zone maraîchère et/ou horticole.
- Création d'une ferme urbaine pour devenir le fournisseur de produits bio à destination des services de restauration, écoles, EPHAD, Hôpitaux.
- Reboisement pour compenser les pertes dues au contournement d'Evreux.
- Création d'espaces boisés en limite du château de Melleville et de la mare Marigny.
- Pourquoi ne pas faire un nouvel éco quartier mêlant verdure, espaces de promenade, circulation douce et vie économique? C'est l'ambition affichée par EPN au travers de ce projet qui reprend l'ensemble de ces items!
- Il serait judicieux de modifier en partie en terrains agricoles innovés (culture bio de proximité) avec l'impact de la sauvegarde de la flore et de la faune.
- Protéger la voie Romaine en créant une liaison vélos-piétons entre Melleville et Guichainville.
- Créer une zone boisée le long de la quatre voies (atténuation du bruit de voitures et compensation de la déforestation de la forêt d'Evreux). EPN accompagne déjà l'ETAT dans la compensation de 50 hectares boisés à réaliser par ce dernier pour compenser la suppression de 25 hectares dans le cadre de la déviation Sud Ouest d'Evreux en proposant sur l'ouest d'Evreux de nombreux terrains.
- La partie de la zone au nord de la rue de la mare Marigny pourrait être réservée principalement pour les services aux personnes comme le centre aquatique déjà prévu à cet endroit et pourquoi pas les cliniques d'Evreux qui relèvent maintenant du même actionnaire ?

- Il serait nécessaire de valoriser les friches industrielles ou herbacées en périphérie de ville car ces milieux sont riches en biodiversité.
- Il faudrait planter 1200 arbres demandant peu d'eau sur les terrains agricoles achetés par EPN.
- On aurait pu envisager un pôle culturel, un quartier. d'affaires ou estudiantin,

La nécessité d'utiliser une partie des terrains agricoles pour créer un pôle aquatique est acceptée par des riverains ou associations mais en demandant certains détails complémentaires ou bien certains suggèrent de faire cet équipement mais ailleurs :

- La piscine aura-t-elle un bassin de 50 m?
- On pourrait faire preuve de plus d'ambition avec un bassin aux normes olympiques pouvant profiter aux clubs sportifs et aux scolaires.
- On pourrait envisager la création d'un tel équipement ailleurs sur l'agglomération par exemple à St André ou au Bel Ebat.
- La construction d'un centre aquatique à Melleville n'a aucun intérêt puisqu'il existe déjà la piscine de la Madeleine....cela fait 20 ans qu'Evreux aurait dû faire un bassin de 50 m à Jean Bouin ou un second bassin de 25m.
- Le centre aquatique pourrait rester dans le quartier de la Madeleine en bénéficiant des terrains limitrophes du collège désaffecté, des aires de jeux banalisées et des friches de l'îlot Forez. Par son maintien au sein du quartier de la Madeleine, il contribuerait à la mixité prônée par les programmes ANRU 1 et 2.

Le programme du centre nautique est en cours de validation par l'agglomération avec une réflexion élargie sur l'ensemble du territoire avec une reconfiguration du centre à Jean Bouin, un équipement nouveau sur St André de l'Eure et le centre dans Long Buisson 3. Les éléments de programme ne sont pas à ce jour définitivement arrêtés pour chaque équipement.

10 - REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES:

Des remarques complémentaires ont porté sur :

- ✓ Un risque géologique avec la présence de cavités souterraines ce qui peut porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes. Le risque marnière est commun à de nombreux secteurs (y compris sur Long buisson 1 et 2) et est pris en compte systématiquement dans les études.
- ✓ Le fait que le territoire de Melleville permet d'engranger des recettes confortables pour la commune de Guichainville alors que les habitants de Melleville ne bénéficient que de peu de retombées pour améliorer la qualité de vie du hameau.

Il y a eu également un certain nombre de questions complémentaires qui ont été posées par le public dans les dépositions :

- A quelle date est prévue la livraison de ce projet? l'aménagement de la ZAC et sa commercialisation est prévue pour une durée de 12 ans dans le traité de concession.
- Quelle est la distance entre les bâtiments en construction et les pavillons notamment pour les pavillons de la rue de Marigny ? Plus de trente mètres -précisé dans le dossier
- Est-il prévu un embellissement de la mare rue Marigny et que la mare puisse être en harmonie avec ce nouveau quartier? la mare est hors périmètre de l'opération
- Est-il prévu de refaire la route de la mare Marigny et la rue Clos Noé qui sont très délabrées ? Hors périmètre de l'opération
- Quelles sont les activités des entreprises qui vont s'installer et le type de commerce prévu Pas de commerces, hormis le BtoB et pas de sites industriels de type SEVESO

- Quelle sera la hauteur des bâtiments construits précisée dans le règlement d'urbanisme et le dossier d'enquête
- Quelle sera la part de la végétation dans l'urbanisation de cette zone ?plus de 20 % du secteur pour le domaine public sans compter une quote-part dans les 40 hectares d'emprises privées qui seront cédées aux entreprises
- Est-il prévu des voies de bus ?oui précisé dans le dossier
- Les protections incendie du hameau et de la zone devront être indépendantes. La défense incendie d'un territoire obéit à des règles strictes qui vont plutôt dans le sens d'un maillage du réseau qu'à une séparation de ceux-ci.

Baisse, Christian

De: Christian BAISSE <christian_baisse@yahoo.fr>

Envoyé: mardi 10 novembre 2020 10:08

À: Baisse, Christian

Objet: Fw: Retour EPN - projet de rapport EP LB3

Pièces jointes: Etat de commecialisation PA LB - SEPTEMBRE 2020.pdf; SHEMA_Annexe_LBIII-note

financière-SEPT2020 - 20200922151204 - Signature 1.pdf

---- Message transmis -----

De: LOYER Hugo <hloyer@epn-agglo.fr>

À: 'Christian BAISSE' <christian_baisse@yahoo.fr>; GOBRON David <dgobron@epn-agglo.fr>

Cc: BERNARDÉ Christophe <cbernarde@epn-agglo.fr> Envoyé: mardi 10 novembre 2020 à 09:40:35 UTC+1 Objet: RE: Retour EPN - projet de rapport EP LB3

M. BAÏSSE.

Vous trouverez ci-joints:

- Le plan de l'état de commercialisation de LB1/LB2 avec le stock restant sur ces zones.
- La synthèse financière de l'opération LB3.

Vous souhaitant bonne réception de la présente.

Cordialement,

Hugo LOYER

Evreux Portes de Normandie

Chargé d'études Urbanisme Opérationnel

Téléphone: 02.32.31.92.94

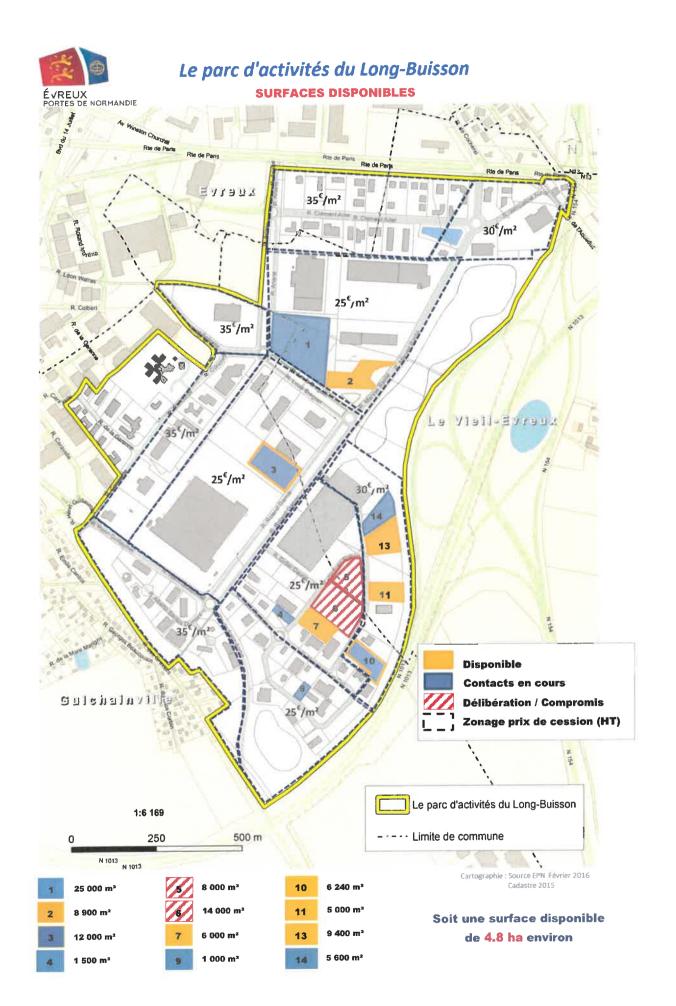
E-mail:hloyer@epn-agglo.fr



De: Christian BAISSE [mailto:christian baisse@yahoo.fr] Envoyé: mardi 10 novembre 2020 09:28 À: GOBRON David <dgobron@epn-agglo.fr> Cc: BERNARDÉ Christophe <cbernarde@epn-agglo.fr>; LOYER Hugo <hloyer@epn-agglo.fr> Objet: Re: Retour EPN - projet de rapport EP LB3 Bonjour, Après lecture du mémoire en réponse, celui-ci évoque des annexes qui ne sont pas jointes : - p3 sur le stock de terrains disponibles sur LB l et II. - p4 - document Etat et commercialisation PA Long Buisson. - p6 Synthèse financière. Pourriez-vous me faire parvenir ces documents? merci d'avance Christian Baïsse Le lundi 9 novembre 2020 à 12:21:32 UTC+1, GOBRON David < dgobron@epn-agglo.fr > a écrit : Bonjour Monsieur, Comme convenu ensemble vendredi dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos observations. Nous restons évidemment à votre écoute afin de vous accompagner au mieux dans votre travail de compréhension et retranscription de ce projet soumis à EP. Bonne journée Cordialement, **David GOBRON**

[Numéro de page]

Directeur de l'urbanisme opérationnel





Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Concession d'Aménagement

Parc d'activités du Long Buisson III



Bilan et Note financière – Phase négociation / Septembre 2020

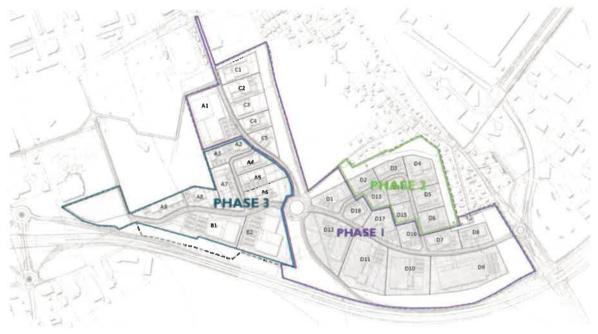


I. NOTE FINANCIERE

Présentation du bilan financier – modalité d'élaboration – échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes.

La présente note financière expose les hypothèses retenues dans le montage du bilan financier pour la Concession d'Aménagement Long Buisson III.

Le principe de phasage est celui retenu par EPN, permettant à la fois : de libérer le terrain pour le futur équipement public (centre aqualudique) situé au Nord, ainsi que les grandes emprises en premier rideau du Sud-Est dès la première phase de travaux.



Principe de phasage

L'ensemble des recettes et dépenses détaillées ci-après couvrent la durée de la Concession d'aménagement, à savoir 12 ans.

I. DEPENSES

1. Acquisitions & frais afférents

Le budget prévisionnel des acquisitions a été construit en considérant un prix d'acquisition des terrains à $10 \in /m^2$.

- Pour les terrains appartenant à la Collectivité, il a été considéré un transfert des propriétés appartenant à EPN, à la SHEMA, sous la forme d'un apport en nature. La valeur de ce transfert est de 5 465 800 € et le paiement de ce prix se fera par compensation d'une créance de subvention équivalente.
 - Les frais d'acquisition associés sont estimés à 60 124 €, sur une base de 1,1% du montant de la vente.
- Pour les terrains privés, le montant des acquisitions est estimé à 140 800 €.
 Les frais d'acquisitions budgétés sont de 4 224 €, sur une base de 3% du montant de l'acquisition.

Dès 2021, il est prévu d'acquérir l'ensemble des terrains sous maîtrise foncière EPN.

Les terrains privés seront acquis pour le démarrage de la phase 3, prévisionnellement en 2027 :

		Année prévisionnelle d'acquisition	2021	2027	
Superficie acquise SHEMA en m²	Valeurs acquisition SHEMA	Valeurs "réelles"	TERRAINS EPN	TERRAINS PRIVES	Parcelle
8550					AD 5
10100	^	386 500 €	386 500 €		AD 6
20000	<u>급</u>	300 300 0	300 300 0	THEY PART	AD 19
8080	apport en nature EPN SHEMA	80 800 €	80 800 €		AD 8
21070	en natur SHEMA	210 700 €	210 700 €	I State of the last	AD 9
79200	S	792 000 €	792 000 €		AD 20
14090	por	140 900 €	140 900 €		ZA 6
9100	в	91 000 €	91 000 €	ALCOHOL: N	ZA 7
6560	65 600 €	65 600 €		65 600 €	ZA 8
7520	75 200 €	75 200 €		75 200 €	ZB 1
73290	z	732 900 €	732 900 €		ZB 2
265400	HA FP	2 654 000 €	2 654 000 €	a Langue Land	ZB 4
26700	apport en nature EPN > SHEMA	267 000 €	267 000 €		ZB 5
11000	app nat > S	110 000 €	110 000 €		AD 10 *
560 660	140 800 €	5 606 600 €	5 465 800 €	140 800 €	5 606 600 €
		<u></u>	546580	14080	560660
Terrains privés Terrains maîtris			340380	14080	00000

Il n'est pas prévu l'acquisition de la parcelle AZ85, dont la viabilisation seule est envisagée.



Schéma des acquisitions

2. Etudes, honoraires et rémunération

Les coûts des études et honoraires comprennent :

Etudes

. Etudes géotechniques d'aménagement :

70 000 € HT

Ces études seront nécessaires à la réalisation des voiries et au dimensionnement des ouvrages d'eaux pluviales. Elles recouvrent notamment l'identification de la présence et de la localisation des cavités souterraines suspectées sur le site, mais n'intègrent pas les coûts de comblement de ces éventuelles cavités.

. Etudes générales de réalisation de la ZAC :

60 000 € HT

Ce poste comprend les études complémentaires nécessaires au stade du dossier de réalisation, telles que des actualisations du dossier loi sur l'eau, de l'étude de circulation, ...

. Levers topographiques :

25 000 € HT

Ces levers seront nécessaires au bornage de la ZAC.

. Autres études :

20 000 € HT

Ce poste comprend la réalisation d'une pré-étude ENEDIS de dimensionnement des réseaux électriques.

Honoraires

. Maîtrise d'œuvre aménagement :

495 590 € HT

Ce poste correspond aux honoraires de maîtrise d'œuvre urbaine selon les conditions inscrites à l'accord-cadre existant (taux de rémunération de 5% du montant des travaux), à savoir :

- Finalisation des études de conception (phase PRO)
- Préparation des appels d'offres et analyse des offres
- Suivi de la réalisation de l'opération d'aménagement

. SPS Aménagement :

13 830 € HT

Mission obligatoire de coordination de sécurité et de protection de la santé durant le chantier (estimé au taux de 0,12% du montant des travaux).

. AMO développement durable :

50 000 € HT

L'AMO développement durable a pour mission d'assister la maîtrise d'ouvrage pendant les études de projet et ainsi être garant de l'intégration des objectifs de la charte développement durable souhaités par EPN. Sa mission portera également sur l'analyse et le visa des projets de constructions avant chaque dépôt le dépôt de permis de construire, afin de conseiller et orienter les preneurs.

. AMO archéologie :

18 000 € HT

Cette mission permet l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour la consultation d'un prestataire de fouilles archéologiques, le cas échéant.

. Conseil juridique:

25 000 € HT

Le conseil juridique pourra intervenir tout au long de l'opération afin de sécuriser la mise en œuvre des procédures.

. Géomètre (documents d'arpentages)

50 000 € HT

Cette mission correspond à la réalisation des divisions cadastrales pour l'ensemble des lots de la ZAC, y compris le bornage des terrains (pour 50 projets).

. Prestation d'architecte conseil :

105 000 € HT

Cette mission porte sur l'analyse et le visa des projets de construction avant dépôt des permis de construire pour s'assurer de la bonne prise en compte de la réglementation de la ZAC (pour 70 projets).

. Autres honoraires :

50 000 € HT

Ces honoraires sont budgétés au titre d'aléas.

Rémunération

. Rémunération aménageur :

I 220 682 € HT

La rémunération de l'aménageur est décomposée en :

- Une rémunération forfaitisée sur les dépenses couvrant :
 - o La gestion courante : forfait annuel de 17 500 €
 - Les études à mener en début d'opération : phase PRO/DCE, consultation des entreprises, suivi archéologie, études géotechniques, ... : 80 000 € répartis sur les deux premiers exercices
 - Le suivi des travaux : forfait annuel de 30 000 €, réparti sur 10 exercices
- Une rémunération proratisée pour les recettes, calculée sur les valeurs de cessions :
 - 4,5% sur l'ensemble des cessions, hors foncier « équipement aquatique » et terrains destinés à être cédés à l'Etat pour l'extension de bassins d'eaux pluviales.
- . Rémunération sur clôture d'opération :

25 000 € HT

Ce poste couvre les frais de clôture administrative et comptable de la Concession à son terme.

3. Travaux

Espaces verts et VRD

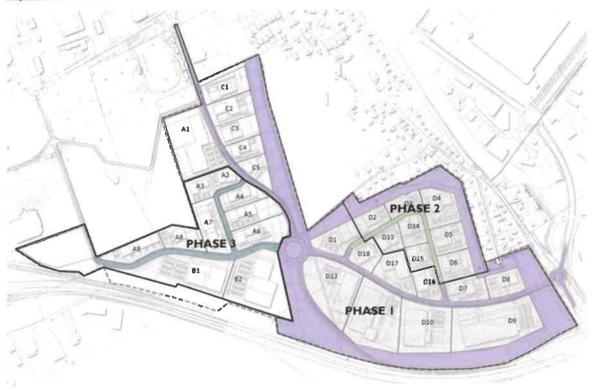


Schéma de principe – phasage de travaux

Le montant des coûts de travaux s'appuie sur l'estimation au stade de l'AVP pour la réalisation des aménagements d'espaces publics (travaux de VRD et d'espaces verts) s'élevant à 10 976 518 € HT.

Le phasage retenu nécessite d'anticiper la réalisation d'une majorité des ouvrages hydrauliques de la zone Est, pour la gestion des eaux pluviales (vidangeage des bassins en moins de 48h conformément au SAGE de l'Iton).

De plus, certains travaux supplémentaires sont entraînés par un démarrage au Nord

- La réalisation des bassins en phase 01A côté RD52 nécessitera une reprise de ces derniers lors des travaux de la phase 02. La différence altimétrique entre le terrain naturel et le futur giratoire engendrera une reprise ponctuelle des bassins le long de la voirie crée.
- Une station de refoulement d'eaux usées supplémentaire, ainsi qu'un réseau télécom et fibre sont à créer pour permettre le fonctionnement de la phase 01A avant l'arrivée de la phase 03.

Un poste concessionnaires estimé à 280 000 €HT est prévu. L'amenée du réseau de chaleur urbain n'est pas prise en compte dans ce montant considérant l'hypothèse de sa mise à disposition par l'exploitant THERMEVRA.

Un poste d'aléas de travaux de 5% a été pris comme hypothèse, s'élevant à 548 826 € HT.

A noter que la réalisation des travaux de « maillage Ouest » du futur parc d'activités n'est pas prévue dans le cadre de la concession d'aménagement, ils pourront être menés directement par la Collectivité, en parallèle de la réalisation de l'opération Long Buisson III.

La décomposition des postes de travaux par phase est la suivante :

				PHASE 1 - ZONE NORD + SUD-EST	PHASE 1'- BRETELLE D'ACCES	PHASE 2 - ZONE NORD- EST	PHASE 3 - ZONE QUEST
TRAVAUX ZAC (hors maillage Ouest)	ml		MONTANT HT				
TOTALTRAVAUX			10 976 518 €	7 780 580 €	1 029 287 €	837 606 €	1 329 044 €
CONCESSIONNAIRES			280 000 €	140 000 €	- €	70 000 €	70 000 €
ALEAS	10 976 518 €	5%	548 826 €	389 029 €	51 464 €	41 880 €	66 452 €
TOTAL			11 805 344 €	8 309 609 €	1 080 751 €	949 486 €	1 465 497 €
				THE RES	CONCE	SSION	
							11 805 344 €

Actualisation

Une actualisation des prix équivalente à 1,85% annuel est prévue. Selon l'échéancier des travaux planifié ce poste s'élève à 982 340 € HT.

Travaux de mise en état des sols

Ce poste recouvre les aléas liés au sous-sol : risque archéologie et cavités souterraines. Un budget global de 1 000 000 € est prévu pour faire face à ces risques.

En effet, les diagnostics d'archéologie préventive menés par EPN ont permis de lever les contraintes archéologiques sur une partie du futur site opérationnel.

Les derniers diagnostics ont été menés, les rapports sont en attente, sur les parcelles ZB4-ZB5 (à l'Est) et AD5-AD6-AD19 (au Nord).

Les campagnes d'investigations géophysiques menées en 2017 et 2019 dans le cadre des études environnementales identifient des « zones remaniées » à l'Est (parcelles ZB4-ZB5). Considérant ces éléments, il est possible que cette zone présente un intérêt archéologique et, dès lors, la nécessité de réalisation de fouilles.

D'autre part, le risque de présence de cavités souterraines est avéré sur le site. Les anomalies identifiées sur les parcelles AD8 et AD9 sont en cours de comblement par EPN. D'autre anomalies, repérées à l'Est du site par les études GEOCARTA de 2017/2019, nécessitent des investigations.

En fonction des études géotechniques complémentaires à mener pour permettre l'identification de leurs localisation et dimension exactes, il pourra être nécessaire de procéder à leur comblement.

4. Frais divers

. Frais d'appel d'offres, d'affichage et constats d'huissier : 30 846 € HT

Ces frais recouvrent les frais liés à la gestion des dossiers (frais de publicité des consultations, d'affichage des autorisations, ...).

. Il n'est prévu aucune dépense au titre de la compensation agricole. Ce dossier est en effet géré directement pas la Collectivité qui a par ailleurs justifié de modalités autres que financières de compensation de la filière agricole.

5. Commercialisation, communication, et charges de gestion

Commercialisation:

200 000 € HT

A la demande de la collectivité, le budget de commercialisation est plafonné à 200 000€HT.

Ce budget calculé sur une base de 3 % des transactions prévisionnelles, ne permet d'assurer la commercialisation par un tiers agent, que de 47.6% du volume cessible de la ZAC hors foncier d'équipement (14 015 K€ HT), soit environ 7 années de commercialisation.

Les actions de commercialisation pilotées par la SHEMA s'appuient sur les compétences de prestataires multiples intervenant selon les entreprises ciblées aux échelons local, régional, voire national : agents immobiliers locaux, LDA, brokers grands comptes, dont les missions sont les suivantes :

- Actions de prospection auprès du tissu économique endogène et exogène (mailing, phoning, réseaux sociaux, actions évènementielles, ...)
- Apport d'affaires
- Analyse de la qualité des prospects
- Suivi des prospect et relances,
- Reporting, ...

. Communication:

60 000 € HT

Cette somme permet la conception et l'édition d'éléments de communication à destination du public et des riverains, ainsi que d'outils de promotion auprès des potentiels acquéreurs (panneaux et plaquettes publicitaires, ...).

. Gestion de patrimoine, impôts fonciers et taxes d'aménagement : 365 130 €HT

Cette enveloppe comprend les postes suivants :

- Frais de gestion de site sur la durée de la concession (entretien et sécurisation des terrains non cédés), pour un montant évalué à 150 000 €HT (soit 10 000 € annuels)

- Impôts fonciers et taxes, en lien avec le rythme prévisionnel des acquisitions puis cessions, évalués sur une base de 0,05€/m², à 215 130 €.

6. Frais financiers - financement

Dans le cadre de la programmation envisagée pour les travaux et le rythme de commercialisation, le calcul des frais financiers est fixé à 862 276 € HT considérant la mobilisation :

- d'un emprunt de 5 750 000 € sur 9 ans, , au taux de 2% et incluant une période de mobilisation de 24 mois
- d'un emprunt de 650 000 € sur 7 ans, au taux de 2,50%
- d'un emprunt de I 000 000 € sur 5 ans, au taux de 2,50%

Les niveaux de taux conjecturés à ce jour dépendent de l'accord de la Collectivité de fournir sa garantie. Si cette proposition n'est pas retenue, les niveaux de taux seront à revoir à la hausse, induisant une inflation des frais financiers afférents.

D'autre part, nous faisons la proposition de ne pas prévoir de garantie d'achèvement des travaux : disposition que nous mettons habituellement en place sur nos projets d'aménagement, permettant d'alléger les frais financiers de l'opération.

2. RECETTES

1. Cessions

Les recettes de cession de charges foncières sont différenciées en 6 catégories, dépendant de la vocation du terrain :

Typologie	Superficie m²	Ratio €HT/m²	Valeur cession € HT
Bassin Etat	12 000	10	120 000 €
Equipement public	24 577	30	737 310 €
Tertiaire	54 188	40	2 167 520 €
Compte propre	60 130	30	1 803 900 €
Grande emprise	101 754	40	4 070 160 €
PME/PMI	83 003	30	2 490 090 €
Commerce	49 764	70	3 483 480 €
Total cessible	385 416		14 872 460 €

Une cession à hauteur de 10€HT /m² pour le foncier destiné à être cédé à l'Etat pour la réalisation de bassins d'eaux pluviales a été considérée, conformément à la demande d'EPN.

Le montant total des cessions est estimé à 14 872 460 € HT.

Le schéma ci-dessous présente la mise à disposition pour commercialisation des terrains, au fur et à mesure des phases de viabilisation :

- La première phase permet un démarrage de la viabilisation du terrain destiné au centre aqualudique dès 2021, ainsi que d'une diversité de parcelles consacrées au développement économique : PME / PMI (et comptes propres) et parcelles de grande emprise du Sud-Est.

- Les phases 2 et 3 viennent compléter l'offre et sont enclenchées prévisionnellement en 2025 et 2027.



2. Participations - subventions

Il est considéré les subventions suivantes, conformément au contrat de territoire d'EPN 2017-2021 :

- Région : 845 000 €

- Département : 720 000 €

La participation du propriétaire de la parcelle AZ85, au titre de la viabilisation de ce terrain (au Sud de l'enseigne Décathlon), n'a, pour rappel, pas été considérée, conformément à la demande d'EPN.

Enfin, l'équilibre de l'opération est assuré par une participation de la Collectivité à hauteur de 6 765 800 €, dont :

- 5 465 800 € correspondant à l'apport en nature des terrains par EPN
- I 300 000 € de participation complémentaire, versée prévisionnellement en 2021 et 2023

		11	2	3
	BiLAN valeur 2020	2021	2022	2023
300-Concédant	1 300 000 €	1 000 000 €		300 000 €
301-Concédant / apport des terrains en nature	5 465 800 €	5 465 800 €		

II. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

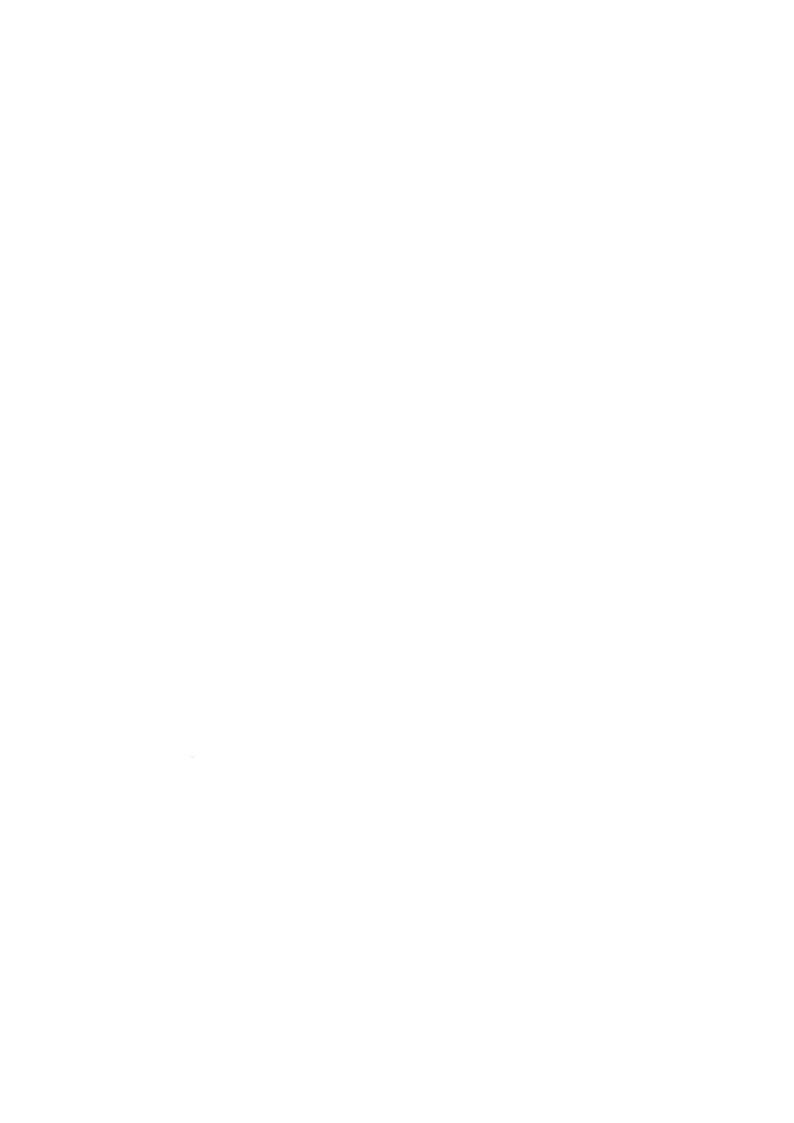
	BILAN FINAL CONCESSION
DÉPENSES	
D10-Acquisitions	5 670 948 €
D20-Études	175 000 €
D30-Honoraires	807 420 €
D40-Travaux	13 787 683 €
D50-Frais divers	24 314 €
D55-Commercialisation	264 807 €
D60-Charges de gestion	365 130 €
D70-Rémunération société	1 245 682 €
D80-Frais financiers	862 276 €
TOTAL DÉPENSES	23 203 260 €
RECETTES	
R10-Cessions	14 872 460 €
R20-Subventions	1 565 000 €
R30-Participations	6 765 800 €
R40-Produits de gestion	- €
R50-Produits financiers	- €
TOTAL RECETTES	23 203 260 €
SOLDE EXERCICE	- 0€

III. PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL – AMENAGEMENT

		1	2	3	4	2	9	7	8	6	10	11	12	(St. Astronom)
	BILAN valeur 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2028	2027	2028	2029	2030	2031	2032	CONCESSION
DÉPENSES														
D10-Acquisitions	5 670 948 €	5 525 924 €) ·	3 -	3 ·	- 6	. e	145 024 €	9	3 -	¥	9 .	9 -	5 670 948 €
D20-Éudes	175 000 €	145 000 €	10 000 €	9 .	. E	9 .	10 000 €	3 -	10 000 €	3 -	9 -	- e	9 -	175 000 €
D30-Honoraires	807 420 €	182 424 €	183 879 €	162 503 €	38 030 €	38 055 €	15 550 €	51 279 €	37 472 €	25 944 €	16 219 €	42 792 €	15 273 €	807 420 €
D40-Travaux	12 805 344 €	300 000€	5 718 374€	4 233 102 €	538 878 €	895 057 €		1 160 237 €	379 426 €	3 -	. E	564 611 €	9 ·	13 787 683 €
D60-Frais divers	24314€	6778€	778 €	776 €	8778€	776 €	778€	776 €	776 €	5776€	778€	₹200	776€	24314€
D55-Commercialisation	284 807 €	39 218 €	22 279 €	57 586 €	42 618 €	52 721 €	30 386 €	3 -	10 000 €	3 -	٠ و	10 000 €		264 807 €
D60-Charges de gestion	365 130 €	40 390 €	39 423 €	35 812 €	34214€	32 436 €	30 888 €	28 832 €	28 455 €	25 973 €	24 824 €	23 622 €	22 262 €	365 130 €
D70-Rémunération société	1 245 682 €	69 352 €	116 145 €	121 539 €	102 292 €	102 427 €	96 568 €	100 125 €	125 993 €	122 243 €	58 866 €	129 513 €	80 619 €	1 245 682 €
D80-Frais financiers		9 -	37 000 €	57 613 €	115 000 €	119728€	107 436 €	108 013 €	106 437 €	83 520 €	63 310 €	42 660 €	21 560 €	862 276 €
TOTAL DÉPENSES	21 358 644 €	6 508 084 €	6 125 876 €	4 668 932 €	874 805 €	1 041 201 €	281 704 €	1 594 285 €	3 659 969	263 456 €	193 995 €	813 874 €	140 490 €	23 203 260 €
RCFITES			I											
R10-Cassions	14 872 480 €	263 370 €	636 550 €	2 382 620 €	1 217 610 €	1 220 610 €	868 170 €	1 289 440 €	1 744 280 €	1 860 960 €	919 240 €	1 822 520 €	847 090 €	14 872 460 €
R20-Subventions	1 565 000 €	469 500 €	1 095 500 €				3	9 .	9	9	¥	. 6	9 .	1 565 000 €
R30-Participations	6 765 800 €	6 485 800 €	- 4	300 000 €	. 6	9 .	3 .	. 6			9 -	9 -) ·	6 785 800 €
Rec-Produits de gestion				9 .	9 .	9 .			3 ·	÷ .) - E	. e	- 6	€
R50-Produits financiers	9 .	9 .	. e	9	3 -	9 -	. e	9 -		. e	3 -	₹ - €	3 · E	3 (m) (m)
TOTAL RECEITES	23 203 260 C	7 198 670 €	1 732 050 €	2 682 620 €	1 217 510 €	1 220 610 €	868 170 €	1 289 440 €	1 744 280 €	1 660 960 €	919 240 €	1 822 520 €	847 090 €	23 203 260 €
SOLDEEXERCICE	1 844 616 €	690 586 €	4 393 826 €	- 1986 312 €	342 805 €	179 409 €	586 466 €	- 304 845 €	1 047 721 €	1 397 504 €	725 245 €	1 008 646 €	706 600 €	30
SOLDE CUMULÉ A V. EMP		- 999 286 €	3 703 239 €	- 5 689 551 €	5 346 746 €	5 167 337 €	- 4 580 871 €	- 4 885 716 €	3 837 994 €	2 440 491 €	1 715 245 €	. 706 600 €	- 0€	
EMPRUNT EN DÉBUT DE PÉRIODE		Э.	. E	3 700 000 €	5 750 000 €	5 160 536 €	5 209 283 €	4 509 883 €	4 796 064 €	3 877 281 €	2 938 718 €	1 979 946 €	1 000 523 €	
MOUVEMENT BAPRUNT		. e	3 700 000 €	2 050 000 €	589 464 €	48 747 €	- 699 400 €	286 181 €	- 918 783 €	- 938 563 €	958 773 €	- 979 423 €	- 1000523€	
BAPPUNT BY FIN DE PÉRIODE		. E	3 700 000 €	5 750 000 €	5 160 538 €	5 209 283 €	4 509 883 €	4 796 064 €	3 877 281 €	2 938 718 €	1 979 948 €	1 000 523 €	- 0€	
TRESOREME		. 985 069	3 239 €	60 449 €	186 210 €	41 946 €	70 988 €	89 651 €	39 287 €	498 228 €	264 700 €	293 923 €	90 -	€ 0€

13

3 -	ECHANGES DOCUMENT		Γ DE



Baisse, Christian

De: Christian BAISSE <christian_baisse@yahoo.fr>

Envoyé: lundi 9 novembre 2020 11:43

À: Baisse, Christian

Objet: Fw: rajout de pièces au dossier Long Buisson III

Pièces jointes: rajout de pièces au dossier Long Buisson III.pdf; magaly_olivier.vcf

---- Message transmis -----

De: OLIVIER Magaly PREF27 < magaly.olivier@eure.gouv.fr>

À: Mairie <mairie@guichainville.com>; "sajacq@evreux.fr" <sajacq@evreux.fr>; Angerville27mairie

<angerville27mairie@wanadoo.fr>

Envoyé: lundi 5 octobre 2020 à 09:41:24 UTC+2 Objet: rajout de pièces au dossier Long Buisson III

Bonjour Madame et Messieurs les maires,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents à rajouter au dossier d'enquête publique "Long Buisson III", destinés à l'information du public.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

Magaly OLIVIER

Section procédures environnementales Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales

Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 Évreux cedex

Tél: 02 32 78 28 18



Préfecture de l'Eura Direction des élections, de la légalité et de l'environnement

Liberté Égalité Fraternité





@Prefet:27

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement. N'imprimons que si nécessaire.

Baisse. Christian

De: Christian BAISSE <christian_baisse@yahoo.fr>

Envoyé: lundi 9 novembre 2020 11:36

À: Baisse, Christian

Objet: Fw: rajout de pièces au dossier d'enquête Long Buisson III Pièces jointes: Bilan de la consultation électronique pour diffusion.pdf

---- Message transmis -----

De: LOYER Hugo <hloyer@epn-agglo.fr>

À: 'Christian BAISSE' < christian baisse@yahoo.fr>

Cc: 'magaly.olivier@eure.gouv.fr' <magaly.olivier@eure.gouv.fr>; BERNARDÉ Christophe <cbernarde@epn-

agglo.fr>; LEVILLAIN Nicolas <nlevillain@epn-agglo.fr>; GOBRON David <dgobron@epn-agglo.fr>

Envoyé: mercredi 30 septembre 2020 à 15:31:16 UTC+2

Objet : RE: rajout de pièces au dossier d'enquête Long Buisson III

Bonjour M. BAISSE,

Veuillez m'excuser pour cette réponse un peu tardive.

- Nous vous confirmons, par la présente, notre accord pour diffuser le document ci-joint (plus complet que la version précédente).
- Nous n'avons pas reçu, à ce jour, l'avis de la CDPNAF. Pour ce dernier point, merci de vous approcher de la préfecture, destinataire de cet avis.

Restant à votre disposition.

Très cordialement,

Hugo LOYER

Evreux Portes de Normandie

Chargé d'études Urbanisme Opérationnel

Téléphone: 02.32.31.92.94

E-mail:hloyer@epn-agglo.fr



De: Christian BAISSE [mailto:christian_baisse@yahoo.fr]

Envoyé : jeudi 24 septembre 2020 16:00 À : LOYER Hugo <hloyer@epn-agglo.fr>

Cc: magaly.olivier@eure.gouv.fr; BERNARDÉ Christophe <cbernarde@epn-agglo.fr>

Objet : Re: rajout de pièces au dossier d'enquête Long Buisson III

Bonjour M. Loyer,

Mme Olivier m'a fait suivre votre demande d'ajout de pièces au dossier en cours d'enquête. J'ai contacté sur le sujet M. Bernardé qui m'a indiqué qu'il serait judicieux d'y inclure également l'avis de la CDPNAF qui a dû être émis dernièrement.

Ces documents me semblent utiles à la bonne information du public et j'y suis donc favorable.

D'un point de vue "formalisme", pouvez-vous me confirmer par réponse écrite que vous n'êtes pas opposé à cette communication de documents.

Je vous en remercie par avance et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Christian Baïsse

Le jeudi 24 septembre 2020 à 11:32:16 UTC+2, OLIVIER Magaly PREF27 < magaly.olivier@eure.gouv.fr > a écrit :

Bonjour Monsieur Baïsse,

Monsieur LOYER Hugo de l'EPN m'a transmis par mail, le bilan de la participation du public par voie électronique pour la création de la ZAC Long Buisson III qu'il souhaiterait joindre au dossier d'enquête. Il m'a demandé de voir avec vous, j'ai regardé les textes et j'ai vu que dans l'article R123-14 le commissaire-enquêteur a la possibilité d'ajouter des documents au dossier d'enquête en joignant un bordereau avec la nature des pièces ajoutées et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête.

J'ai préparé dans ce sens le bordereau et le bilan que je vous adresse en pièce jointe.

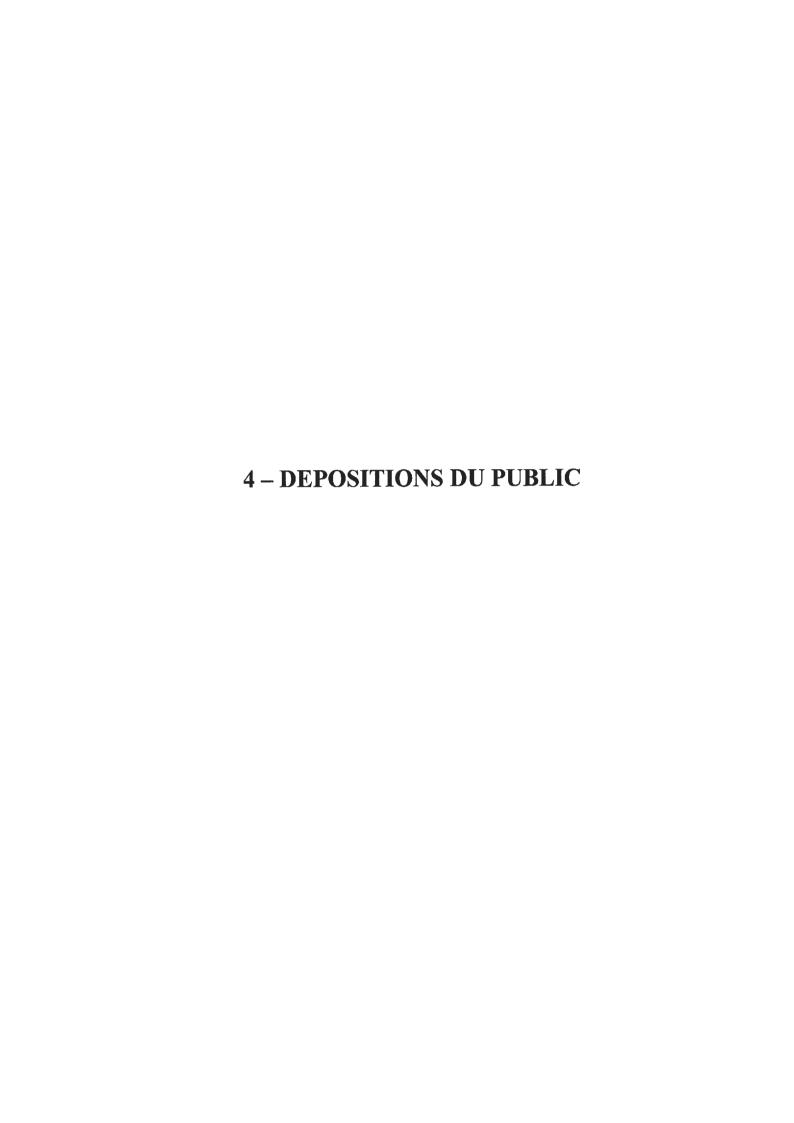
Qu'en pensez vous? doit on le rajouter au dossier d'enquête? je devrais également le mettre sur le site internet de la préfecture de l'Eure si vous m'en donnez le feu vert.

Il s'agit d'un document qui pourrait intéresser le public, à mon sens.

Merci de votre réponse car je dois aviser Monsieur Loyer de l'EPN, de la suite réservée à ce document.

Bonne journée,

Cordialement



OBSERVATIONS	1-II existe digla 25 zones économiques sur Evreux et se périphérie, sans compter les contractions et les zones commorciaux et les commorciaix et les contraits et les commorciaix et les commorciaix et les commorciaix et les c	Troughout no pass form complex or sequence or project only a sequence of the sequence of the sequence or project or proje	4- Le création de 2000 emplois n'éat pas gagnée d'avence avec le crée générée par le coronavina. Il faut aussi faire le différence entre les emplois créés et les emplois conservés. Voir à ce priopos le journel d'information de la municipaité d'Eventux n'45 de février 2007, qui donne las bons prescribée à servérible le chiffér de 415 et 622 pour les emplois transférés. Les emplois conservés sont installates aux le 2004 prior plus conservés de curi aux dires que les emplois crois d'encrées. Ces qui veut dires que les emplois crois de fixeu les emplois conservés sont installates sur le 2004 franche urbaine des Lorgs Buissons car elles bénéficient d'une éxonération de charges sociales at fiscales (pas d'impôt sur les sociales, per den 15 pendant 5 ens - ce qui n'est pas intéressant fiscalement pour l'Etat et les communes.	5- Il oxisto des friches sur le parc d'activités des Longs Bussons ainsi que des bátiments à louer ou à acheter que l'on pourrait utiliser pour finiste lation de ces entreprises de service mais EPN prétère construire des bátiments et le construction de bátiments et de parkings fevorisent le récheufforment clinatique et les incendies dans les champs. Voir le Pariz-Normandie du 25 juillet 2019 qui nous apprend que 150 feux de rechte se sont décherés dans l'active de plans de 2019 du nous apprend que 150 feux de rechte se sont décherés dans l'Eure et que plus de 700 hacteres ont déjà brité. A Malevilla, le 25 juillet 2019, la tempétature a siteint 44°C à 3h de faprès-midi et en juillet et août 2020, le tempétature a costile entre 37 et 41° pondant plus de 15 jours. Nous pouvons per alleure agrievaler le disparition des hérissons écrasés per les vortures, les cortevis huppés, des abuettes des champs, des afaitiles, ainsi que des papillons et des libéllules, ces insectes étant eussi victimes des pesticides répendus dans la région par les adjections et les particuliers.	6- If fut euss) proceer quarcure évaluation environnementale n'a été dialisée. Mêma si le sita n'est concerné par aucune protection légale (ex: Natura 2000), a existe des lois sur la protection de l'environnementale n'est concerné par aucune protection légale (ex: Natura 2000), a existe des lois sur la protection de partie 1200 arbres au minimum, ce qui n'est containement pas possible à cause du nombre e bâtiments et de partings prévus.	A Theure actualle, l'interêt général ast liè à la lutte contre le réchauffement climatique et doit primer sur la prétandue création d'emplois conservés supérieurs aux emplois créés).	Déposition anonyme avec des photos de parcelles de l'actuelle zone du Long Buisson avec des déchets et le commertaire : illustration des "espaces varts" de la zone Long Buisson 1 et 2. Aucune enve de voir la même chose aux portes du tameau d'habitation de Melleville.	M. Chzalale pose des questions dont il ne trouve pas réponse dans le dossière : - est-il prèvu une voie cyclable sur la zone 37 - des trolliures serses langes au que des fare l'alies pulssent nejoridre la nouvelle piscine à pied de Mellaville à partir de la rure Marigny - des trolliures serses langes au que des des fautures espece de promended promende que de controlliures per pour que de service propriet. - pour quoi le ses travelles en project de la mare puisse être en harmonie avec ca nouveau quarfier? - est-il prèvu de se chifare son fare de la mare qui sont très e disponées? - la piscine autra-delle un bassain de 25m ou de 50m? - quoiles son faite sontifuign qui que la mare puisse être en harmonie avec ca nouveau quarfier? - quoiles son faite de la mare qui vont s'y instalier et le type de commercee prévus? - quelle serva le partir de la béfirment sonstruig? - quelle serva le partir de la végétation dans l'urbanisation de cette zone? - est-il prèvu des voles pour bus?	Nous subissons au quotidien has nuisances sonores provenent de la route de Saint-André entre le rond-point du boulevard du 14 juillet et le rond-point des Menhins. Notre habitation est située le long de la route juste en face de Favennec. Cela fait 4 ans que nous alentons les collectivides (Commune de Guichainville et ENN) sur notre galère quotidienne provoquée par ces nuisances sonores permanentes du matin au soir. Nous ne pouvons plus profifer de notre jardin ni ouvrir les fenêtres tant le bruit routier est insupportable. Rien y fait pire même, le nouveau revêtement routier et l'aménagement d'une butte de terre trop basse et trop courts génére de nouveaux bruits faits d'impacts sourds, de vibrations et d'une résonnance de tous les instants.	Cos nuisonoso somores s'ampifient d'années en emées evec l'extension des zones d'activités, des nouveaux koissements, de sa déchettenie, des zones commerciales et de la nouvelle zone commerciale Carrefour compiésement démesurée. Avec la création de la zone d'activités du Long Buisson 3 cela va être encomputes, etc	Call state qual of a residuant successive described of the control	Usi pris note du fait que les rues de Melévrille ne déboucheront pas sur l'emprise du projet pour les véhicules automobiles (rue des graviers, rue du che Corbin, rue de la mare Mariggny, rue du chos de la Noé. Les places de retournement à crée rue de la mare Mariggny, rue du chos de la Noé notamment pour les centroirs devorrit dire constuliées sous forme de raqueite pour évince les stelenments de véhicules à cet endroit. Per contre, les habitants du harmeau devorrit pour éver cette sons rues pour les piétons, landaus et vélos, les falsons douces nétes précises de faquelle des services s'instalient n'est pas déssenvé per rapport à Meléville et Evreux elors qu'me réservetion pour une lisison douce existe entre le rue graviers (où passe le liaison douce avez s'instalient n'est pas déssenvé per rapport à Meléville et Evreux elors qu'me réservetion pour une lisison douce existe entre le rue des graviers (où passe le liaison douce avez s'instalient n'est pas déssenvé per rapport à Meléville et Event en la secours populaire et ou un centre médical deviet s'étateller. Les piétors se rendant au secours populaire de la rue Roland Garros emportment les bocaux de la cut de la contrain de la contrai
R : erisesR O : latO Lettre : L Courries			R1 EVREUX				5	8		ន		
DOMICILE			Evreux Melleville							10 allée André Maurois Melleville		
WON			Mme et M LABBE N / P / Albert Evreux				Anonyme	GHZALALE Found		LAHCEN Saïd et Marie-Christine		
Date			16/09/20				15/09/2020	25/09/2020		28/09/2020		

Lorque le maine d'oxpostinant de la passerale aux seuvais à roches il maniche de Cauchainne, de ce que centre passerale soit accessible aux piétons, landaus, vélos et coveliers. Le mattre d'ouvrage a constituit des escaiters à chaque de la passerale de la passerale de la passerale de la passerale part sid de réservainne de la passerale part sid de réservainne de la passerale part sid de la passerale part sid de réservainne de la passerale aux inchie d'acte de cesains la proportunité, il set incique ques' l'unbanisation set afrocand avec ce point en améliorant l'accès de la passerale aux landaus et vélos. La voie romaine au sud de la RN 1013 est actuellement utilisée non seulement par les pidones et vélos mais aussi par les engines agricoles ; le parcellaire agricole étant situaturà actiur de cet ave. Aussi, elle doit pouvoir toujours être utilisée par les pidones et vélos mais aussi par les engines agricoles ; le parcellaire agricole étant situatura. La voie romaine au sud de la RN 1013 est actuellement utilisée non seulement par les pidones et vélos mais aussi par les engines agricoles ; le parcellaire agricole étant situatura. La voie romaine de la passerale de la passerale aux la cours de la passerale la passerale aux la cours de la passerale aux la cours de la passerale de la passerale aux la cours de la passerale de la passerale la passerale de la passerale la passerale la	Esux pluvales: If ya lieu de veiller dans la conception à ce que les bassins et noues de la zone du Long Buisson 3 ne puissent déborder sur le hameau ni ne puissent impacter le fonctionnement de la mane Marigny Systèmes de protection incandle : Les protections incandle de la zone et du hameau devront être indépendantes mais coordonnées pour ne pas léser les habitants du hameau.	Réseaux de trensport publics : Les réseaux de trensport publics de la zone pauvent être complémentaires à ceux du hameau (qui ont déjà été réduits) meis ne doivent en aucun cas être faits au détriment de la desserte du hameau	La partie de la zona su nord de la rue de la mare Marigny pourait être résenvée principelement pour les services aux personnes comme le centre aquatique déjà prévu à cet androit et pourquoi pas les cliniques d'Evreux qui relèvem maintenent du même actionnaire. De plus, les estroés es carvoes aux entrepréses de tous les zones d'activité de disponible actuellement autour d'Evreux car, que je sache, la zone de Cambolie près de Thopisal est toujours classée en zone d'activité même si les aquaistions fondères nont pas loules été effectuées.	Nous vous remercions de rous a voir repu ce jour et de rous avoir écouté attentivement. Cele fait plus de trois ans que nous selectors sur les nuisences sonores quertidiemes à cause du trefic de plus en plus important de le rouse de scribtion de termin plus dégade, Le nouveau revélement notifier et le methon de termin se mous entré du current du municipal de sons les plus en un quirielle en escribtion de sons les plus de course de sons les plus de sons les plus de cours de course de sons les plus de course de sons les plus de course de sons les plus de course de course de sons les plus de course de	Les indications sur le soul parmeau officiel à l'entrée du lau-dit "Clas de la Nois" à Malèville comporte une coquillie réquent de rendre impossible l'annoil d'observations. Il est en effet indiqué comme adresse d'envoi des observations: "pref-projet conspansion value de neutro à violet le gégétal de ferroqué publique. OBSERVA/TIONS SUFLE PROJET DE ZONE D ACTUITE LOUS BUISSON III. If Us projet démensus, dépassé, dont l'intérêt de concurrier pas établit: L'emplier de l'emplier de sont sont de l'emplier de
WILE GUICHAINVILLE				André pis C4 dile VVILLE	
Joseph GUICHAINVILLE				Said et Maurois hristine GUICHAINVILLE	
01/10/2020 GENDRY Joseph				01/10/2020 LAHCEN Sai'd et Merte-Christine	

19 Un projet phranonique alora que des terrains inexploités sont disponiblés. Le report de la MRAC manage des terrains inexploités sont disponiblés. Le report de la MRAC manage des terrains inexploités sont disponibles de finches industrielles et batiments abendomés sexistents batiments de managed des terrains problements and the managed des terrains and terrai	Interface to constitute the control of the control	Déclare s'opposer au projet de ZAC du Long Buisson 3	Habitant à Maleville je vous transmats mon opposition au projet du long buisson 3. Le projet n'est pas suffisamment abbui rotamment sur les retombées économiques, sociales et environnement bien trop faibles et sans aucune garantie de succès par rapport à l'investissament de départ. L'aspect environnemes, L'argent public n'est pas illentées dout avoir un ratour sur investissement.	Sa déposition reprend les points 415/16 de la déposition CS ci-dessus.
20		95	22	83
Le clos de la Noé Melleville		25 rue A Bourvil GUICHAINVILLE	27 rue A Bourvil 27930 GUICHAINVILLE	
MERGAUX Caroline		GINGAST Aurélle	L'ETAT Matthieu	LE RAT Eric
06/10/2020		12/10/2020	12/10/2020	12/10/2020

				Justus control is project to form the published of commune are also thour (Evreux Mass arguments sont 6cologiques; faune endémique menacée, soutient eu riverain, circulation déponsiblecouleverd du 14 juillet, friche industrielle dens Evreux et alentour sans futur. 11 L'Intentation d'une zone d'eménagement concerté du Long Buisson 3 appella de ma part, les obsanvations suivantes: 11 L'Intentation de management pass démonstrations anéwer dens ses réserves que de nombreuses zones de friches industrielles et belinents absancement et dépons que cette piste n'ait pas été exploitée.
				Il parafirat, an effet, judiciaux de veloriser en priorité les terrains actuellement disponibles dans les zones d'ectiviès existantes. Les "dents creuses" subsidient dis et la committe des décinités en priorité les terrains non occupés devraient retent faltention des étus pour éviter qu'its ne deviennent des décinités en sant ples en sont malheureusement trop nombreux pour qu'il soit justifié de projeter une nouvele zone.
				L'ensemble des observations ci-dessous est fait à partir du document infitudé « résumé non technique » du dossien. Yor that Infillad de Pentronnement: Il set 'Infigité du se de Pantronnement: Il est 'Infigité que « le broit/entement infillad » Infigure de la parçage agricole typique du plateau de Saint André. La abidinestaté constatée est calle de ce type de paysage. Pourquoi vouloir le modifier ? Prétendre l'ambiernement se paysage agricole typique du plateau de Saint André. La abidinestaté constatée est calle de constatée est calle de set thès rédoinges plateau de saint André. La abidinestaté constatée se la paysage de plaine et de paysage agricole typique du plateau de Saint André. La bidinestaté constatée se la paysage de plaine et de paysage sourcers à la natione saint, semi-despôtue avec quite les voloniments de se plaine de Saint André L a Saint André. La saint de plaine et de paysage de plaine et de paysage de plaine et de paysage autroit et saint de saint André L a saint de la paysage de plaine et de paysage et plaine de saint de paysage plaine et de paysage de plaine et de paysage et plaine de saint de paysage plaine et de paysage et plaine de saint de la plaine et de saint de la plaine et saint de la plaine et saint de la plaine et saint de la paysage et plaine de St. André de l'Eure, qui socriem et saint de de la plaine et saint de la plaine et sa
12/10/2020	HOFFMANER Ketty	GAUVILLE LA CAMPAGNE	%	Sur is gestion des eaux pluviales: Il est indiqué que « la zons fonctionne actuellement en autonomie. Il ny a pas d'inoudation sur le site ». Là aussi, cela procède d'une mécomaissance du terrain cer des inondations régulières ont lieu au carretour de la voie ronnaine et du chamin d'Angerville — Melleville. Un puits perdus et dialieurs sér mésancher l'impact de la mans d'eau à cet endroit, and en endre en mesure de reprendre un flux hydraulique verant d'une nouvelle opération et qu'il convient, pour eatte raison, de se positionner sur une période de rebour de 100 anns n. Il faut aspérar que des évenements dus aux changements climatiques que fon pourrait comme dans le suid de la France, ne véenment perturber le système et crée un débordement des bassins par temps de grande piule.
				Sur la circulation: Il est noté: Les ava environments présentent une charge importante aux heures de pointe, il com/ent de ne pas dégrador la situation actuelle, Le plan de circulation prévoit une breable d'accès à le zone à partir de le RN1013 pour soulager les auxse routiers au pourtour de l'objectable. Le plan en autre seule souls partir de la RD Sz par un gitactione, La soute sur le boulevant de maride et de praise aux le boulevant de la carcelle de sant été le little de la carcelle des la carcelle de la c
				August cas numerous. Il est indiqué pour le gestion des franges habitées que des marges de recul sont instituées Il est indiqué pour le gestion des franges habitées que des marges de recul sont instituées Son dérives desservir implemées des merces végélaistes d'une hauteur de 3 métres pour masquer les bétiments depuis est jardins de servir d'écren acoustique. Il est surtout noté que cette solution engendre une perte de foncier cassible pour les coilectivés et supplémentaires d'amémagement. C'est faire peu de ces du sont réservé aux habiteurie que de considérer que leur demande légitime de projection visuelle, sonore, et acoustique impose un coût supplémentaire pour le collectivité.
				En conclusion, je considère que le projet tel que présenté, set une simple ràpolition des typologies de zones d'activités décritées per l'État et les urbenisées. Per alleurs, je cherai la convention du présenté, comme par exemple « interdire boue artificialisation des sois commerciales farres tent que des rérebilitations des friches commerciales, artisenales con prostibles ou le montroire sur les nouvelles zones commerciales dans la périphérie des vertes tent que des rérebilitations des friches commerciales des vertes tent que des réferentes maximum, déclusant par deux, l'artificialisation des sois ».
12/10/2020	12/10/2020 VIDECOQ Chantal et Françoise	1 Rus JP Sartre EVREUX	010	Nous relayons par la présente notre opposition au projet d'aggrandissement de la zone d'activitée du Long Buisson. Trop d'est trop, stop aux zones commerciales démentes qui poussent à une consommation sans limité, épidisant les ressources de la Nature. Vous nouvenez, écrepte la so sexprimées par Viglance Choyenes D'our l'ensemble du projet, nous énentens les observations, et épidis sont épidis d'activitée par d'activitée par de la consomment et la biodiversité. La concentration des zones transmitées, sur l'environnement et la biodiversité. D'adant qu'il semble qu'il soxèse un potentiel foncier suffisent pour répondre aux objectifs de développement économique pour les années à venir en tenent compte de la période actuelle incertaire sur le maintien des emplois.
12/10/2020	TOUFFLET Gilles	Mollovifie GUICHAINVILLE	2	Contre le projet d'annéragement de la zone du long buisson 3 pour les raisons sulventes : - Habitant de Malievalle l'abmeaus à trouvers avoire de datrifiées at ubire de multiples nuisances qui s'ajoudannt à celles d'aujourt'hai - Habitant de Malievalle le hameaus à trouvers avoire de datrifiées at ubire de accorde numbreuses personalité à occuper. Le principal argument de IEN est diverse qui viennent se mjouter au toire de sobre de sons de numbre de se barrelles à occuper. Le principal argument de IEN est diverse de l'active de la contre de la contre de sons de la contre de la contre de l'active de la contre de

A Yer du réchauffement dimatique, l'artificialisation des sols est inappropriée. Il me semble que le gouvernement souhaite limiter l'extension des zones commerciales. Ce projet de la ZAC du Long Busson 3 est démesuré et thès concleux pour la cédédation autor varieties per un manacitage par un partie actual partie actua	Le Hameau de Melaville a subi déjà plusiours atteintes de son cannument et de son cadre de vie duas à : - L'implantation de la zone commerciale date de "Cararfour" en 1974 qui a comu une extension considerable de sa sunface le 16 circulation aut la zone commerciale date de "Cararfour" en 1974 qui a comu une extension considerable de sa sunface le 16 circulation aut la zone commerciale parte de la compassion de circulation de plus en publication de publica propert le bicissement de considerable de la considerable de la considerable de la circulation de publica publica de publica de la compassion se sessaires pour tendrafeire un tendre en courte directer la compassion de la considerable de	Dans cette enquête publique, il est question de se prononcer sur le projet de TEPN visant à réaliser la ZAC du Long Buisson numéro 3. Au vu des éléments d'atteinte à l'environnement et à la santé publique que je viens d'énumérer, il apparaît que ce projet et projet de training des chains de la biodiverablé sottature sur la zone du Long Buisson numéro 3. Au vu des éléments d'atteints de mains de la biodiverablé sottature sur la zone du Long Buisson nu général : 1 TO projet de vue de la biodiverablé sottature sur la zone du Long Buisson numéro de sur la sone de la biodiverablé sottature sur les processes entre la zone commerciale et dévidende le la biodiverable de la biodiverablé sont avec de la biodiverable
55		
Melevile GUICHAINVILLE		
VANHONSEBROU CK Benedicte		
14/10/2020		

2 Du point de vue de la blodiversité existente sur la zone concernée par le projet de ZAC du Long Bulsson n°3; L'étude omithologique versée au dosselér d'étudoisselon a su leu d'ant là juin 2017, an true de rocenser indement has oisseux nique leur partie par le projet de ZAC du Long Bulsson n°3; L'étude omithologique versée au dosselér d'antier de la leur d'année par le prende pas en compte às périodes automnais pour hes oisseux nique leur prende pas en compte às périodes automnais pour recenser les mignateux, ni les périodes hivernais pour les oisseux prende pas en compte às prénde pas en compte às periodes automnais le manques interpretaires au le réferaire de la centre de sont en certur ou se reposer. L'étude omitification (in frénde passeux net rainent du cint halse pour se nourin ou se reposer. L'étude omporte des données qui peuvent fain l'objet d'une mauvaise interprétaitin, per example; le héron centré service des défentions en le prétait de service de la production pas que l'espèce niche site, d'autent plus que le colonie de hérons centrés nicheurs de Brateuil sur llon est parfaitement combus des contres des contres des adultes ou des jeunes de l'armée Par contre ceque se pour le colonie. Per contre en le prédouent le site de passe de compet de l'étude de la pur d'étatie de colonie de hérons certaits nouver le site de passe de contres de la purée de la pur d'étatie de colonie.	- Le bruant zzi est probablement nicheur et el été repáre chanteur des mens. Le párimètre du Déparlement de l'Eura délimité par les valées de l'Avre, de l'Eura et de l'Iton consitue l'un des bastions de catte aspèce an Normandie. - Le coulou gais a fet fairent comme celle d'Euraux. - Le coulou gais a été fairent probable pardant tout le mois d'avril et n'est pas mentionné de son l'arbite du chéteau de Melleville. Il s'égit d'une espèce quasi-menardée en Normandie. - La finoite mélodieuse est bien implantée en tant qu'espèce nicheuse exec un maximum de 5 mêtes sur la ligne d'arbite set pendiculaire au mur arrière du chéteau de Melleville. (parcelle AD 8 – page 63 du dossier d'autorisation et photos aériemes pages 80 es 1 d'au duraine à maine man en probocacquelon mineuer mais ben vulnérable en Normandie. - Le finoite mélodieuse est bien implantée en tant qu'espèce nicheuse exec un maximum de 5 mêtes sur la ligne d'arbites et d'arbites perpendiculaire au mur arrière du chéteau de Melleville. (parcelle AD 8 – page 63 du dossier d'autorisation et photos aériemes pages 80 es 1 d'au duraine à l'arbite n'est personnée au maximum de 5 mêtes sur la signe d'arbites (parcelle AD 8). - Le traine présent pondien problement en sur projet, ce qui signifie qu'il chasse les micromammifères à cet endroit. Ca rapaca est considéré comme quasi menacée en Normandie selon les critères au projet, ce qui signifie qu'il chasse les micromammifères à cet endroit. Ca rapaca est considéré comme quasi menacée en Normandie selon les critères au projet, ce qui signifie qu'il chasse les micromammifères à cet endroit. Ca rapaca est faite d'arounne à la patron, cobservé fin mars 2020, cleasu migrateur d'Eccese ou de Scandiere et l'arbite. - Le page 63 de de diament de sont et l'arbite. - Le busent Sant de de describée et l'arbite d'arounne à l'arbite d'a	Ungagner in Scandinarva en eta. - Le galler in Scandinarva en eta. - Normendie. - Normendie. - Au vu de ces éléments, l'autorisation d'engager les travaux de la ZAC aurait un effet très néfaste sur le maintien de ces espèces à cet endroit. Il est certain que les travaux d'aménagement (terrassements, bruits, volerie etc) provoqueront le départ de ces espèces patrimoniales.	9 Du point de vue des aménagements paysagers ou écologiques prévus par EPN : FIFN à montre des aménagements paysagers ou écologiques prévus par EPN : FIFN à mission montre pulsaurs controllés de cocompagnes aon projet sur le plan écologique et paysagers. A la lecture des orientations aux canadéristiques paysagers de la plaine de Sant-André constituées des prients ouvertes aux course par de care de la cologique et proposition est traislement contrains aux canadéristiques paysagers de la plaine de Sant-André constituées des prients ouvertes aux canadéristiques paysagers de la plaine de Sant-André constituées des prients en care de la contrais de la dévaient NI (101 set de nouves des de cracitation infernas au projet de ZAC II is a plaine de Sant-André constituées de la plaine de Sant-André sont le la certa de la contrais de la certa de la plaine de Sant-André sont le la certa de la contrais de la certa de se la certa de la certa	Aussi, pour conclure, au vud et tous cas sééments, en qualifiel de réverain du projet, je m'oppose à la réalisation de la ZAC du Long Buisson n°3 et jinvite le pétitionneire à néfléchir à un autre projet d'aménagement tourné vers une agriculture napsectueuse des soits projets de la permaculture et de farboriculture. Le CTCE_Atlannatiba tient à préciser les éléments suivants: Il y et soute évidence des contradicions entre le combat contre hugence climatique et le nécessaire réduction des émissions de GES (b) d'EPN et faménagement de cette zone: 1. Destruction d'excellentes serves appricables pour l'autroinne à la mésare le la biodiversité 2. Artificialisation metta-évidence déviser autroinne de la manuel disparait tous les 10 ans) en contradiction avec les objectifs du gouvernement; autroinne de terms (féquivalent d'un département disparait tous les 10 ans) en contradiction avec les objectifs du gouvernement; autroinne de serve dévise vaux extrês été averaint des termins de supérités autroinne de la contradiction avec les objectifs du gouvernement; avec les objectifs du gouvernement disparait de serve des projectifs de pour déviser d'ambién de fame dévise aux extrês ét serveir des termins de supérités autroinne des suréminant de la contradiction de nouveaux tealités de la conduction de nouveaux tealités des les plus dévisers de la conduction de nouveaux tealités des les des les des des des la la la production de nouveaux tealités de la conduction de nouveaux tealités de la conduction de nouveaux tealités des villes, and de la conduction de nouveaux tealités de la production de nouveaux tealités de la production restre la la principal de la conduction de nouveaux tealités de la production restre la précise de la production restre nous la parre des 200 pour restre la la la production restre la métagement d'include de la conduction de la production de la parre des 200 pour restre la	Déposition de 13 pagas de Eure Nature Environnement reprenant des remarques sur la création de la ZAC / la consommation de terrains agricoles / le bilan de la concertation en ligne / la géstion des eaux / la déviation sud-ouest / l'équilibre financier / et les anomalies relevées dans le dossier d'autorisation mis à jous surie à l'avia de la MRAe.
513				2.5	C15
4 Alfae A Maurois Clos de la Nois GUICHAINVILLE					Rue Toulouse Lautrec EVREUX
LECUYER Benoft					BIRON Danielle Présidente de Eure Nature Environnement
15/10/2020				15/10/2020	15/10/2020

Stide au projet de ZAC du Long Buisson 3 porté par Exnaux Pordes de Normandie. Ereveux Portes de Normandie exprime le sist d'un besoin urgent d'une office en disponibilité fonciere. D'une part il existe de sespaces encose déponibles salieurs sur Exveux (Long Buisson, Rougemate, Grand gard un besoin urgent d'une office en disponibilité fonciere. D'une part il existe de Mohander de la présent d'un besoin urgent d'une office en disponibilité fonciere. D'une part il existe de Mohander de la présent d'une sommes pas entendes. Publicat se many reproduit de la présent d'année set internation d'une de la présent d'année son partie de la présent d'année d'année d'année de la présent d'année d'année d'année de la présent d'année de la présent d'année de la présent de la présent d'année de la présent de la présent d'année de la présent d'année de la présen	1º Claus interfet d'utiliser de nouveaux terrains agricoles n'est pas nécessaire, lorsqu'il est démontré que de nombreux emplacements sont actuellement disponibles, du constat fait par le collectif Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie (V.C.P.N.).D' ailleurs, certains sepaces claim à sex et et 200 and desveus de écletages publiques : 2º Sul sex act du L.B.3.3 serrait ducieux de nordiffer en president interpretation des obseaux (L.P.O.).Je constate qu'il est essentiel de ne pas externiner définitément tres animaix. Jimagine et espère qu'il existe une loi dans ce sens. 3º Il m'es veuven de le constate qu'il est essentiel de ne pas externiner définitément de sain en le set le soit de la présence de mare dans le passé prouve le contraite. Les dérèglements dimarques et les conséquences tels que l'on peut projeture évoir de le circulation des posé bourse, et les efféts polabation bonde de l'adupt par quent des les éféts polabations benefier de le mains de la circulation des posé bourse, et les efféts polabation sinchinair. La population horale (dont) je ne fais pas parit) spaieras définitément un burd trbut sur sa santé, c'est fors de aussi les conséquences financières de les valeur de leur hishiston des considerations de la circulation des posé de lours, et les effets polabations des pour des cestions d'emploiers et tetalement aubjectif, car à ce jour, rien n'est engagé pour des anites de les conséquences maisonnées de lier qu'il y aura des créations d'emploie est totalement aubjectif, car à ce jour, rien n'est engagé pour des anites de sont appointement qui consiste à dire qu'il y aura des créations d'emploie est totalement aubjectif, car à ce jour, rien n'est engagé pour des anites de la conséquences de masuries priemes.	In projet demande et betooks of grant an expectation of the contraction of the contractio	M Gendry vient sur se déposition au sujet des liaisons douves entre toutes les zones d'Evreux : actuellement il n'y a pas de liaison douce entre Natreville et Long Buisson II et le futur Long Buisson III. Il faudrait pouvoir refer toutes ces zones en laison douce.	Nous svors appris que les 60 ha du Long Buisson III ne seraient plus cultivés. Cele est fort dommege de laisser en friches tant de surface puisque les premiers traveux sont programmés au plus tôt début 2022 pour la phase 2 et dons prévus en 2023-2024. Notre inquiétude est grande de voir ces ferraire restés en friches evec des hautes mauvaises harbes qui grainerent toutes les propriétés autour. De plus, nous ne voulons pes revivre le situation de frété 2019 où le feu a ravegé une pertie du champ de la mane, rue de la mane, rue de la mane, fue de la mane, fue de la mane Mangry, jusqu'à la rue Corbin se propriétés, brilant les plaies, les entres à proximité et déformant les fulles chaux deux maisons. Nous demandons donc qu'une solution soit trouvée.
Suite as Everax Everax Person	Uobser 1° Que 2° Sur II 1° Que 3° III no 3° III no 6° Sur II 1° Su	Un profession of the professio	O1 M Ger GUICHAINVILLE liaison	Nous R3 Is mar BOICHAINVILLE Motre mare In India
		Clea de le Nois Meleville GUCCHANVILLe	GUCHAINVILLE	16 rue du clos Corbin GUI
athieu	kané		-	
DEWULF Matrieu	RUFFIN René	ANDRE Genoline Ep MERGAUX	20 GENDRY Joseph	20 CHAPUIS Mauricette
		12/1 0/2020	16/10/2020	16/10/2020

Dépose d'un document de 14 pages concernant l'enquête publique sur le projet de la ZAC du Long Buisson III pour l'association ENE (cf. déposition C15).	Après une lecture du document du CAUE de l'Eure (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure) nous notors page 7 un article mittulé 'Stopper l'étalement urbain'. Cet article est joint à cette remarque, Le Président du CAUE n'est autre que M.	En tent qu'adjont, Marine de Guichainville, je gére les problèmes des gens du voyage : c'est un problème récurrent et inselubre. La zone d'actividés ve se feire aur plusieurs années ce qui ve créer des friches industrielles comme s'est retrouvé le Long Buisson II an parlie equatible per les gens du voyage, à partir du moment oil à volerie, les réseaux d'édeu et d'électrités seront dessenvés aur cette zone. J'imagine dans l'état que nous retrouverons les terrains. Ces problèmes devront être suivis et gérés par EFN absolument.	Actualement is no du clos Corbh constitue avoc le hamoau de Meleville un espace à caractère résidential. Le projet de ZAC du Long Busson 3 va avoir pour effet une incomfestable dégradation du cadre de vie et os sur plusieurs modes : - dégradation valuelle de part la perte de financia value. - dégradation sonors de part la perte de financia value. - dégradation sonors de part le faite même des dites activités dont le caractère polluent ne sera pas éviré. Résider dans le hameau de Meleville evait pourtant été choisi à l'origine en raison même de son caractère résidents de la manage de value s'estre de value des traismales arenate de Meleville value s'estre. L'ad fance quelle pagicules de sonors de calcivités antisanels arenate de Meleville value manage de value s'estre de value des traismants antisanels demanuer n'estre manage messare de value des traismants are la messare d'estre des traismants artisanels demanuer n'estre de convent-il de ne pas oublier l'atteirle à la bicdiversité notament animale. Il est ainsi difficile de donner son avait à la destruction programmée de son cadre de vie. Sans compler, bien emandu, l'inévirable parte et nontaisment animale. En conclusion, mous sommes très cairement opposés à la réalisation d'un projet dont le caractère funeste ne saurait échapper à aucun asprit éclairé.	Le déposition reprend les points 4/5/8 de la déposition C5	Déposition complémentaire à la déposition R1; 1. Histoerneursalité de la set refrons despis le début des années 90 consides à transferar le gestion d'un ou pusieurs services publics à une structure intercommunaité s'este de forde de l'années production de l'années production d'absonnt un projet d'années product et de développement commun d'in d'années not in intérior (Cochésion d'un projet d'années production et de développement commercial programment de des developpement commercial programment de l'années de des des des des des des des des de	Remarques comptémentaires que le projet Long Buisson 3 : est joint deux pages d'un document distribué à Melieville par le mairie le 1/10/2020 présentant entre autres le conseil municipal. À la page 4 on paut constiter que le comité consultair de suivi du Long Buisson 3 de la conception à la réalisation. Le conseil municipal n'a pas encors vois pour ou contre le projet Long Buisson 3 mais le mairie de Guichainville mentionne déja sur ce document que se décision est déjà prise! La mairie de Guichainville a une curieuse conception de la démocratie et ne respecte pes les délais imposés aux pariles de ranquête publique.
R4 GUICHAINVILLE	R5 GUICHAINVILLE	R6 GUICHAINVILLE	R7 GUICHAINVILLE	L1 GUICHAINVILLE	R2 EVREUX	R3 EVREUX
			17 rus du cloa Cochin Guichtim/Re	11 ruel Aubrac GUICHAINVILLE	Емецх	EVREUX
LELIEVRE Assoc Gulchainville Environnement	LELIEVRE Assoc Guichainville Environnement	LOUVEL Daniel 2 Allee H Maiot Meleville GUICHAINVILLE	CATANZANO Jean DUCOURT Soline	MAISE Leurent	CABBE Mice	LABBE Nicole
16/10/2020	16/10/2020	16/10/2020	16/10/2020	16/10/2020		

Fais part de sas observations at revendications au sujet de l'aménagement. Las observations portent sur 3 points principaux : l'emprise routière / les cheminements piètons / L'accaparement de la réserve foncière prévue pour l'extension des jardins du sofficial provisse s'effectuer à partir du rond-point d'Angeville mais l'Internation de sortir sur cet ouvrage conduit à privilégier des reports de tentir sur la cortie serve maine prévoysit que le traffic routier passe de force, pour aire la tentir de la practir sur le sortif serve maine prévoysit que le traffic routier serve maiorin, pour aller au sade de foot, pour aire rau tennis sit à truture mosquée. Cas emprises routière report deja tras anombrées pour se route au cémandrim, pour aller au sade de foot, pour aire rau serve la sortif serve maiorin, pour les pours se routes espaces de des profits pour assistant au match de IEFC 27 airsi qu's coux du larmis, pour les pours es profits pour ses rations administratives de différents cubs sporffs, pour assistant au match de IEFC 27 airsi qu's coux du larmis, pour les profits de mandriment de modificalion de circulation routière ve antiferier de nombreux desagnéments pour les fants and modificalion de circulation routière ve antifer de nombreux desagnéments pour les promentes des partir se sur la promente de grands aspaces de modification de circulation routière ve antifer de nombreux desagnéments pour les promentes des partir sex de mandre des grands aspaces de ferratinement. Chaminement de nos jardins. De nombreuxes familles dillisant ces chemitre pour la promente de (accasables aux percentes and accusables des voie commentes de la réaser foncier prévue pour l'extransion des jardines sex actives de la la réaser foncière prévue pour l'extransion des jardines des partir de la réaser foncier prévue pour l'extransion des jardines des jardinies sont actuellament mis a disposition et la parcelles Zés at AD 10 acchetées par le vier de la réaser de la la la l	1-II sat à noter que le risque financier concernant l'aménagament de cette zones ser supporté par EPN, c'est à dire les contribuables de l'Aggiomáration. De nombreux earnigles monitant que ces zones se sont transformées en rifiches après queiques années, les Entrapréses n'héditant pas à délocaléer quand d'autres solutions plus inférenses avant les créations consepondantes? 2- Le rapport de la Mission Régionale d'activornementale neite ve des avait et 19 décembre 2019 que les explications des 1900 ou 2000 emplois espérés demeurent très floues. A cel égant, il serait bien d'expliquer au public par ruel calcula et hypothèses on entre è ce résultat d'anviern 2006 emplois sedéers les montépales. Il penait, en enfet judicieux de valoriser en premier les les termes des des définites de voulce, l'EFN déventi justifier de ses enfirs de voulce, velorisers en premier les subtements des des définites de cours dépringes seuvages comme il en existe de nombreux examples. A cel égant, il serait bien d'expliquer au public par ruel calcula et hypothèses ou restructuration d'antraphises eu tx dépens de nombreux examples. A cel égant, il serait bien d'expliquer au prouvée de plus de pour évêr qu'ils en dévelorment des viers. La subte de se déposition robernel des points 45/50 de la déveloriges seuvages comme il en existe de nombreux examples. La subte de se déposition robernel des points d'étie des sétaments suivents: Concernant l'Espace "Lud Aquatique" aucune étude d'opporturé ne si vierse. La subte de déposition robernel des pours de prouve de plus de prouve de plus de almbiton avoir un bassin de 25m à Mallaville. On pourrait en missier au l'acques quipment et s'uters. Le subte de de déposition robernel des pours de diplicer et s'uters. Le subte de de déposition robernel des pours de dipliernement et s'uters. Le subte de de déposition robernel des pours de plus de diplier en montissement et s'uters. Le subte de la pour de le prouve de plus de dimition avoir nu bassin et s'uters. Le subte de la pour de la missie à l	Hebitante de Melleville depuis 8 ans, nons avions décide mon conjoint et moi d'acheter cette maison proche de la ville tout en dant à la campagne. Naus avions décide le debut cet endroit caline et serée d'indiques aurit de dépardes avions décide mon conjoint et moi d'acheter cette maison proche de la ville tout en desartes anceassines au desartes anceassines au la conforme de des desartes anceassines au la conforme de des desartes anceassines au la conforme de des desartes anceassines au la conforme de desartes de la consolité de de la consolité de de la consolité de la conforme de la consolité de la conforme de la consolité de
R4 EVREUX	2.8	0.0
10 no de Caditas EVREJIX	7 na A Bount Meteralis GUIDHANVALE	25 rus A Bound GUICHANYLLE
Frænsis COUDE Président Groupzenent des jadins familieiux	EMORINE Jeen-P auf	GINGAST Auršie
	16/10/2020	

Observations complémentaires auri le projet de ZAC long bulsson 3 Le actérior de l'antérior de femérageur ont dé é métrès par un voie du conseil communautaire de FEN le 15/10/2020, alors même que l'enquête publique présible à fautorisation anvironnementaile n'était pas class (côture le 16/10) Cela illistire le pout de ses que de concret de femérageur ont dé é métrès par un voie du conseil commission autorité de l'antérie de l'antérie de l'antérie de l'antérie de confidence de conseille de l'antérie de l'antérie de l'antérie de l'antérie de conseille de l'antérie de cestion de ZAC du l'application toile se ser les engagements contains and dres les repagnents contains de les RGOT du GSQT/2020, En effet le SOOT en page 53 préconties : Le rope précipité de crésition de ZAC du Longhésion nième material de contraction toile serve les engagements contains de se les ropes de contraction toile serve les engagements contains de se les ropes de contraction toile serve les engagements contains de se les ropes de contraction toile serve les engagements contains de se les ropes de contraction toile se les engagements contains de l'antérie de crésition de ZAC du Longhésion nationne et déconne de contraction toile se ver les engagements contains de se les ropes de contraction toile se les engagements contains de les fortes de la contraction toile se les engagements contains de les fortes de la contraction toile se les engagements contains de les fortes de la contraction toile se les contraction toiles avec de contraction de contractio	Le collectif Vigliance Cloyenne des Portes de Normardie vous transmosts chloseous et en pièbe piolité, ses observablens sur le projet de création de la ZNC du Long Blasson 3 soumis à le présente emplée publique. Le colorant d'édition colorant des points de la magnement chabateau de la refinée de généement chabateau de la refinée de généement chabateau de la refinée de généement chabateau de la control (ZAC) du ung Blasson de la control (ZAC) du ung Blasson de la control de	2 Les emplois Lors des Réunions publiques, le porteur du projet et les élus présentaient le projet et les élus présentaient le projet comme créateur de paès de 2000 amplois. Il est indiqué en page 58 que « la veleur ajoudée de la démarche (de constituer un des vecteurs privilégées du dynamisme économique du l'envoirent la création d'emplois. Or, l'expédience à coute, intervent la création d'emplois. Il est indiquée per le création des projets de la contraine. L'implantation de Schnaider Electrique a procédé à des transferats d'emplois intervent la création des procédés à un regroupement de 3 sites et l'expédience à contraine de contraine. L'implantation de Schnaider Electrique a procédé à des transferats de semble 2019 que les explications de sites en contraine se se difficue de présent de semble. El procédé à un regroupement de 3 sites et l'expédience de source de semble. El procédée à des majorités et hypothèses on tanine à cer résultat d'environ 2000 emplois créés (et non déplacés). 37 Zones humides Les report de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 37 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 38 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 39 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 30 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 30 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 31 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois créés (et non déplacés). 32 Zones humides Les répordes de la Mission Régionale d'adviron 2000 emplois de la Mission Régionale d'adviront proyet de la Régionale d'adviront proyet de la Régionale d'adviront proyet de la Régio
C20 Chea de le Nois Medieville CUCCHARVILLe		
MERGAUX Caroline C		

Le collectif êmet beaucoup de réserves sur le dossier quant à son niveau d'information du public. Les renseignements fournis ne pormatient pas aux habitants du territoire de l'EPN d'avoir un avis éclairé sur la justification du projet et sur les engagements de la collectivité de prévente propulsion est singues éclairés et relevées des sur les un apporte pas plus de generalies. Entre les verses des la mandie du indiqueit à IEPN que « fétude « été sous traitée et les enjeux environnementaux sous évalués », il nous somithe que le dossier « loi sur l'eau » riapporte pas plus de generalies Entre environnementaux sous évalués », il nous somithe que le dossier « loi sur l'eau » riapporte pas plus de generalies quant à la prise en comple des enjeux. Un projet d'amérique not le richie doit se construire à partir d'études environnementales, sociales et sociologiques. Celles-ci doit être conduites en concertation evec les habitants pour qu'un let projet busse être accepté. I lest arronnée en page 122 que « l'ansamble des tamps de vidange ne dépasse pas 49 heures ». Il surait été informant de citer les sources pormettent de donner cette information.

Et concornant le schéma régional de cohérence écologique (SRCE):

I last indiqué, page 02 que la site n'est pas considéré comme un réservoir de budiversité. Cependant, il addes sur les lieux un certain nombre d'espéces d'oissaux (ppique de cet habital de plaines en milieu sec. L'EPN prátend améliorar la biodiversité en apportant de la last drivant en praévoir de budiversité. Cependant la adde sur les lieux un certain nombre d'espéces d'oissaux (ppique de cet habital de plaines en milieu sec. L'EPN prátend améliorar la biodiversité. Cependant la adde sur la soit les sur les passes de celle-ci, découlent d'une gintenne relation de la plaine de Sanit André. Ce qui est exposé comme mesure de réduction n'en est projets nocevant l'assentiment de venéral de le lespéce paut être traitée à le légère. L'eméragement du territoire doit passes par une étude anvironnementale et aociais des staes. C'est à catte confer que le conduire des projets nocevant l'assentiment de voe de l'esprit qui consiste à faire croire que l'écologie paut étre traitée à le légère. L'eméragement du territoire doit passes par une étude anvironnementale et aociais des staes. C'est à catte conference de le le légère. L'eméragement du territoire doit passes par une étude anvironnement de consiste à faire croire que l'écologie paut étre traitée à le legère. L'eméragement du territoire doit passes par une masse par une de le le legère. Il est indiqué en page 102 que 3 énargies renovelebles sont mobilisables sur le site sans totacións indiquer comment he futura equiéreura des percelles devront y evoir recous. On se contente d'indiquer dans le conclusion de « poura avoir un indiét » ou « porunta des Los recommandations de l'Étel oit d'alière s'été rappelée dans l'avis des PPA tors de l'étaboration du PLUHD. Il est indiqué en page 104 que « le sodnairo zéro consistat à n'amérager que des zones déjà définies comme ouvertos à l'urbanisation, environ 10 hacteres dévolues à de l'habitat et de facthéde ni man vec l'habitat. Dans ce cas, les terrans (50 ha) sersient restés en parcelles agricoles avec les confirmines inhérentes en rapprochament des zones urbanisées pour les exploitations agricoles : racul des zones pouvent être l'aries comme de tratement et d'escantidates avec les projet de création d'une zone d'activités. Avec en plus, des nuisenzes dues à la circulation, de vue, et d'enclavement complet. 18/Le achéma de circulation décrit page 172 prévoit une circulation sud-nord par l'intermédiaire d'une bratelle d'entrée à construire sur la RN 1013 et un débouché sur le boulevant du 14 juillet au nord. Une entrée/sontie par l'intermédiaire d'un giratoire à construire sur la rout départementale 52 et une voie de circulation ne l'est qui empurule des chemins existents. Ceuvchi servent aujourd'hi à le riculation dans les précises de proximité immédiate du circulation des principles de recuellièment. Le sussi, un équilibre det venu s'installer et cet espace est des plus applica par les babémis. Le projet, à n'en pas douter, wendra casser cet équilibre.
En outre, in lest pas indiqué dans le desservent prové départementaie 28 a donné son accord au la réfisation de cet améroagement sur acn domaine. Page 146; if est indiqué que « la large part réservée aux espaces verts permettre de ne pas induire d'effets négatis suite à l'imperméabilisation des sois de la voire et des zones d'activités et de loisirs et que, compte ever le défend du projet d'amérique de famérique de famér inferseate ». Comment porter un ligement sur le dossier si le mettre d'ouvrage n'apporte tous les éléments devent conduire à un choix pertirent?

Avant d'aborder le chapitre de la consommation de terrains agricoles, nous attitons fattention de la commission d'enquête sur la loi du 4 août 2008 de modemisation de l'économie qui incise à ce que « les implantations, extensions et transferts d'activités répondent aux estimatement» nation d'énergie finale régionale. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte ces possibilités. La production prévue est de 13 500 gwh/an basée Un carefour gratole situé au certire parmet les échanges de ces axas nord-sud et est- ouest. Celui-ci à l'incomément d'être situé à l'emplecement de la voie nomaine. Cepandant, il est indiqué en page 173 que le projet a été modifié pour tenir compte de cetta voie. Nous considents, touéfois que les amémagements principaux de la voirie, bretelle d'entrée à partir de la RN 1013, giratoire central et emprunt de la voie sur 850 mêtres - la voie fait 900 mêtre en tout. Autent dire sur la totalité de la voie. Même si le projet prévoit un traiement particulier, cela restens un amémagement routiler qui réest pas prévu pour mettre en veleur fancien tracé. Ou du moins rien n'est indiqué dans le dossier. 11/ Concernant la séquence « Éviter, Réduire, Comparear, obligatione pour ce type de projet, nous notons en page 1/3 qu'il n'est pas prévu de mesures d'évitement, que les mesures de réduction sont pour la plupart renvoyées à des obligations au preneur de parcelles de réfinir dens l'étude de compensation agrire que celles à définir dens l'étude de compensation agrircole n'est prise en considération. Les dépensas et qu'aucune mesure de compensation sutre que celles à définir dens l'étude de compensation agrircole n'est prise en considération. Les dépensas et qu'aucune mesure de compensation sutre que celles à définir dens l'étude de compensation agrir de se compensation agrir de se compensation au celles des dépensas sens désonations. Le blande la contractifier ne restruitor adrieuse que for est en cried d'attendre de la collectivide. Il ne nous est pas possable de considérer que la se dokament de blande de blande. De la critication est participate de la réponses porfets le collectividé précèse au registre numérique de la forqué publique de juil a conques, La caux evindres publiques qui ont au lieu en 2019 aux le projet n'a été qu'une précentation du projet. Centra, le collectividé précèse que des meaures sont prises pour prendre en compté les carriers produce no compté les carriers activités profèses que de metron se mois es publiques en constitue n'a projet le commentaires sur ces mesures qui adupmenten le coût de l'annépagement, laissent un gout enne sur les habitants. e assurer la vidange des volumes de stackage ... en moins de deux jours pour un événement centennal-../...
Les mesures de réduction dans la séquence ERC en page 187 ne sont pas, là encore, énoncées pour se laire une xide précise sur le respect des précises tous cides plus haut. Quels eméragements sont prévus pour répondre au point n°3 (assurer la vidange en Outefois, ce scénario à l'aventage de ne pas boulavarsar de façon irráversible, un site agricole et une zone d'habitat dont la cohabitation avait été accapté par les riverains et les exploitants agricoles. La séquence ERC, bien qu'elle figure dans le dossier, n'est pas traitée avec le sérieux qu'on ettend d'un mattre d'ouvrage d'une zone d'activités de 60 hectares. p 83 que celui-ci haut normend « vise un taux d'intégration de 16 des énergies renouvelables dans la conson sur l'éolien et le blomasse ». ll est précisé en page 81 que l'article 1-17 du SAGE tton préconise les points suivants: prendre une période de retour centennale pour le niveau de protection à atteindre limiter les débits de fuite à 2Vs/na 7/ Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) 10/ Au chapitre des incldences sur le milleu biologique, moins de 2 jours pour un événement centennal) ? 12/ Bilan de la concertation en ligne es coûts induits pour jeur protection. ent dédiés à la comper 9/ Vole romaine 5 Vigilance citoyenne des Portes de Normande 16/10/2020

				L'indett général du projet rest absolument pas démontre. Franche de la compreuse à respect que cette piste n'entre par l'indett général du projet rest absolument pas démontre. Franche de la Maissen Répondre de Aduncisaire Environment de leve des nas sois s'éches que cette piste n'ell pas été explitée. Franche de Maissen Répondre de Aduncisaire Environment despuibles dens les zones d'estriées cassaires. Les de l'entre ceuses, substaires de la réprés de virois en les ceuses d'entre principles de le sois en l'entre promptes de virois en les ceuses d'entre principles et le representation des étals pour éviter qu'ils ne deviennent des décharges publiques. Les exemples en sont mailleure sement trop nombreux pour qu'il soit justifié de projèter une nonne des conservations ci-dessous est fait à partir du document intitué « résumé non technique » du dossier.
				Sur ristart initial de l'environnement: In passidité du cité est très réduite. Il ris passidit rouvé lors du diagnostic faune et flore, beaucoup d'espèces de pantes ou d'animaux». Le siles obsenvé consiltue un paysage de paine a gificiole (ypique du plateau de Saint André, La blodivensité controir de ce type de paysage. Pourquoir vouloir la medifier ? Prévandre est colle la medifier ? Prévandre est colle de ce type de ce type de paysage. Pourquoir vouloir la médifier en créant des aménagements paysages mentionent services. La phoxométrie annuelle, y est la moine élevée de toute la Normandia. Ouvertes à tentiones adéque, semble-de, l'avenir des espèces de plaines audour d'Évreux, aux caracidéristiques penticulières. Ces espèces vont disparetire en raison du changement du paysage qui, du fait de la présence nouveile de fossés, nous passins de réferation en métros planées et arborés, deviendra un minide.
				Per exemple pour ce qui concorne les cliseaux, une espèce fréquentair en nombre les especes en friche, délaissés, non encors effectés sur les ZAC du Long Buisson 1 et 2 et sur le site du Long Buisson 3: le cochevis huppé. Voici une espèce d'albuette, spécifique à la plaine des St André de l'Eure, qui accuse sur cette zone une diminution de 90%!! de ses effectifs en 15 ans environ. A theure où fon parte extinction des espèces due aux ectivités humeines, en voici une illustration étaquente.
16/10/2020	HAILLARD Jeen-Pierre	GANVILE LA	C22	Sur la gestion des eaux pluviales : Il est indiqué que « la zone fonctionne autonomie. Il rry a pas d'inordation sur le site ». Là aussi, cela procède d'une méconnaissance du terrain car des inondations régulières ont lieu au carefour de la voie romaine et du chemin d'Angerville – Melleville. Un puits perdu a d'ailleurs été réalisé pour résorber l'impact de la mars d'ésu à cet endroit. In set d'aglamment indiqué que « les réseaux de régglomération Évreux portas de Normandie ne sont pas an mesure de naprardre un flux hydrautique vanant d'une nouvelle opération et qu'il convient, pour cette raison, de se positionner sur une période de ratour de 100 ans ». Il faut espérar que des événements dus aux changements climatiques que l'onneitre comme dens le sud de la France, ne viennent pertuner le système et crée un débordament des bassins par famps de grande pluie,
				Sur la circulation: state of the state of the state of the state of post degrader is stated on a circulation action private the state of the state o
				Databases and approached. Databases under la dossier un éventuel accord du conseil départemental, gestionnains de la route pour créer ce giratoire. Databases de production de la soute se bableurs du hamasu de Maleville pour se rendre sur les flaux des équipoments publics tels que les senvices, écoles, commerces, équipements apportifs, jardins,
				Au sujet des nuisanross: Il set indiqué pour la gestion des franges habitées que des marges de recul sont instituées de 30 mètres dans laquelle seront implantés des merions végétalleés d'une heuteur de 3 mètres pour mesquer les bétiments depuis les jendins des habitations et senvir d'écran acoustique. Il est surbuit noté que cette sollation engandre une parte de foncier cassable pour le collectivité et des colles supplémentaires d'améragement. C'est faire peu de cas du sont réservé aux habitants du hameau de Melleville que de considérer que leur demande légitime de protection visuelle, sonors, et acoustique impose un coût supplémentaire pour le collectivité.
				En conclusion, je considère que le projet tel que prèsenté, est une simple répétition des typologies de zones d'activités décrées per l'Étet et les urbanistes. Per allieurs, je citerai la convention citoyenne qui émet un certain nombre de mesures destinées à l'Arter contre l'artificialisation des sobs, comme par exemples interdire toute artificialisation des sobs per artificialisation des sobs per artificialisation des sobs per estrative du nombre d'hectares meximum, rédusert per deux, l'artificialisation des sobs ».
				Je vous prie de frouver ci-dessoue mes observations sur la création du long buisson 3 :
	HAILARD SWM	GANVILETA	023	- Le concentration des zones commerciales et / ou d'actividés concentée sur Eveux riest pas justifiée, car cette nouvelle zone se accordir e le déséquilibre entre Evreux et les communes nuales. On dirait que EPN = ville d'Evreux!! Le concentration des emplois aux Éveux et accordin de circulation sur fersamble de l'étre de la diraite des comples de l'étre d'étre d'étre d'étre d'étre de l'étre de l'Étre d'étre d'étre d'étre d'étre d'étre de l'étre d'étre d'étre d'étre d'étre de l'étre de l'étre d'étre d'étre d'étre d'étre de l'étre de l'étre d'étre d'é
16/10/2020	LAURENT P		C24	Déposition de 14 pages de M. Laurent portent sur le genése du Long Buisson III / Toffre foncière / l'enfficialisation des sols / les sendudes publiquées / les risques géologiques / la grection hydraulique / le sécarité industrielle et pollution / la directive IED. Pour le désait de ces remarques se référent à l'observation n° 24 figurant sur le site inferrent de la Préfécuire de IEUre.